

L a u s a n n e

Marcello Valli

## **Les migrants sans permis de séjour à Lausanne**

Rapport rédigé à la demande de la Municipalité de Lausanne

Lausanne, mars 2003

## Table de matières

<b>1</b>	<b>Résumé</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Zusammenfassung</b>	<b>7</b>
<b>3</b>	<b>Introduction</b>	<b>11</b>
	3.1 Mandat	11
	3.2 Méthodologie	11
<b>4</b>	<b>Phénomène migratoire et migrations irrégulières</b>	<b>15</b>
	4.1 Nouveaux flux migratoires	15
	4.2 Migrants irréguliers en Suisse	17
<b>5</b>	<b>Qui sont-ils ? Essai de schématisation d'un phénomène hétérogène</b>	<b>19</b>
	5.1 Familles migrantes d'Amérique latine	20
	5.2 Déboutés de la procédure d'asile	21
	5.3 Jeunes Maghrébins	22
	5.4 Anciens clandestins européens, notamment ex-saisonniers	23
	5.5 Nouveaux saisonniers de l'Est	24
	5.6 Asiatiques « en transit »	24
	5.7 Réseaux mafieux et prostituées	24
	5.8 Situations isolées ou en voie de régularisation	25
	5.9 Ce qui est commun aux clandestins	26
<b>6</b>	<b>Combien sont-ils ?</b>	<b>27</b>
<b>7</b>	<b>Conditions de vie et l'utilisation des structures socio-sanitaires</b>	<b>31</b>
	7.1 Travail	32
	7.2 Logement	35
	7.3 Santé	36
	7.3.1 Prise en charge médicale des enfants	37
	7.3.2 La prise en charge médicale des adultes	38
	7.3.3 Grossesses, accouchements et planning familial	39
	7.3.4 Structures sanitaires de proximité	40
	7.4 Utilisation des structures et services sociaux privés	41
	7.4.1 Le Dispositif seuil bas (DSB)	41
	7.4.2 Services sociaux privés	42
	7.5 Ecole et formation	43
	7.6 Réseaux sociaux	45
<b>8</b>	<b>Conclusions</b>	<b>47</b>
<b>9</b>	<b>Bibliographie</b>	<b>49</b>
<b>10</b>	<b>Annexes</b>	<b>53</b>
	10.1 Liste des organismes consultés	53
	10.2 Le statut des étrangers	55

# 1 Résumé

## **Mandat**

La Municipalité de Lausanne a décidé, le 1<sup>er</sup> février 2001, de constituer un groupe de travail chargé de réunir un maximum d'informations sur l'immigration clandestine. Les principaux objectifs de la recherche consistaient à estimer l'ampleur du phénomène, à déterminer la provenance et le profil des migrants et à décrire leurs conditions d'existence. L'étude devait aussi permettre de dégager des propositions concrètes d'intervention de la part des autorités communales.

Le présent rapport se base sur 83 entretiens avec des représentants d'institutions sociales, sanitaires ou religieuses, avec des instituts de formation, des syndicats, des services communaux et cantonaux, ainsi qu'avec des membres de différentes communautés étrangères et des migrants en situation irrégulière. Ce sont globalement 66 institutions ou services différents qui sont concernés par l'enquête.

## **Les nouveaux flux migratoires**

Depuis quelques années, les mouvements migratoires se sont profondément transformés. Parmi les motifs à l'origine de ces déplacements de population, il faut relever le rôle joué par la « mondialisation ». Les causes principales de ces mouvements résident, dans les pays développés, dans la demande d'une main-d'œuvre bon marché et facilement renouvelable ainsi que dans l'introduction, dans les pays d'émigration, de modèles consuméristes sans rapport avec le niveau des salaires locaux.

Les principales caractéristiques des nouvelles migrations résident d'une part dans des formes instables d'installation – qui assimilent les migrants à des "nomades" – et, d'autre part, dans la sensible augmentation du nombre de femmes migrantes et dans l'évolution de leur rôle.

La fermeture des frontières ainsi que les obstacles aux migrations imposés par les pays d'immigration ont contraint les nouveaux migrants à adopter de nouvelles formes de migration : demande d'asile politique, clandestinité, déplacements pendulaires, nomadisme saisonnier et regroupement familial. L'utilisation d'intermédiaires et de filières pour rejoindre le pays de destination s'est généralisée.

## **Profil et effectif**

Malgré la difficulté de tracer un profil précis, difficulté due à la multiplicité des situations et des parcours individuels, l'étude esquisse une typologie qui met en évidence les caractéristiques essentielles des différents groupes de sans-papiers présents à Lausanne :

- Les Latino-Américains forment le groupe le plus important. Ils représentent environ 50% des clandestins. Il s'agit principalement de familles. Le nombre de femmes migrantes est très élevé. Les Équatoriens constituent la communauté la plus importante. D'autres nationalités sont aussi représentées : Brésil, Colombie et, dans une moindre mesure, Pérou, Bolivie, Chili.
- Les personnes qui restent en Suisse après avoir été déboutées de la procédure d'asile sont nombreuses. Il est difficile d'estimer combien de temps elles y demeurent avant de tenter leur chance dans un autre pays. Ce groupe est hétérogène. Il est principalement composé de ressortissants d'Ex-Yougoslavie, d'Afrique subsaharienne, de Turquie, d'Algérie, du Sri-Lanka, d'Arménie, etc. Il s'agit en bonne partie de célibataires.
- Le groupe des migrants maghrébins est formé de jeunes célibataires originaires d'Algérie, du Maroc et de Tunisie. Certains proviennent de France. Ils sont très mobiles. Une partie d'entre eux sont marginalisés et très proches du milieu toxicomane. Leur conduite peut être déviante.
- Le groupe des anciens saisonniers est formé de ressortissants européens (Portugais, Yougoslaves, Espagnols) qui résident de longue date en Suisse. Ils y sont bien intégrés. Les accords passés avec l'Union européenne permettront à la majeure partie d'entre eux de régulariser leur situation.

- Des personnes seules en provenance de Pologne, Russie, Ukraine, Georgie, Tchéquie, ainsi que d'autres pays de l'Est forment un groupe principalement caractérisé par une migration de type saisonnier.
- Un certain nombre de ressortissants chinois séjournent de façon irrégulière à Lausanne. Souvent arrivés comme étudiants, ces jeunes gens considèrent leur séjour en Suisse comme une étape vers d'autres destinations.
- La prostitution de rue est exercée en bonne partie par des femmes en situation irrégulière. Les deux principaux pays de provenance sont le Cameroun et le Brésil. On relève aussi la présence de ressortissantes de l'Europe de l'Est vraisemblablement arrivées en Suisse grâce à la « protection » de réseaux mafieux.
- Un certain nombre de personnes se trouvent en situation irrégulière suite à des circonstances particulières. La plupart sont connues des autorités.

Le total des clandestins vivant à Lausanne devrait osciller entre quatre et six mille personnes. La moitié au moins proviennent d'Amérique latine. Il s'agit généralement de personnes d'une trentaine d'années qui travaillent et perçoivent un salaire allant de 1 300 à 1 500 francs par mois. Elles partagent un petit appartement avec des amis ou de la famille pour lequel elles payent une participation de 200 à 250 francs par mois. Elles consacrent mensuellement un montant analogue à leur alimentation. La durée moyenne de leur séjour se situe autour de deux à trois ans. Dans plus de 50% des cas, il s'agit de femmes dont la plupart ont un enfant vivant en Suisse ou dans leur pays d'origine.

#### **Conditions de travail**

La majorité des clandestins vivent exclusivement de leur travail. A Lausanne, les secteurs économiques les plus concernés sont le travail domestique (ménage, garde d'enfants), l'hôtellerie et la restauration, le bâtiment et les services. Les salaires mensuels moyens se situent autour de 1 300 à 1 500 francs. Ils varient sensiblement en fonction de la branche et de la durée du travail. Certains clandestins sont payés dix francs de l'heure. D'autres réalisent des salaires analogues à ceux pratiqués dans la branche pour le personnel en situation régulière.

La principale caractéristique du travail des clandestins réside dans son extrême précarité et sa totale flexibilité. Il s'agit d'une main-d'œuvre peu coûteuse, docile, précaire et surexploitable.

#### **Logement**

Les conditions de logement des sans-papiers sont très précaires. Après une première phase où ils sont la plupart du temps logés par leur famille ou des amis, ils occupent à plusieurs de très petits appartements, généralement en sous-location. L'occupation moyenne est de trois à quatre personnes par pièce. Il existe aussi des « marchands de sommeil » qui sous-louent des appartements par chambre ou par lit.

Quelques dizaines de clandestins n'ont aucune solution stable. Ils recourent aux lieux d'accueil nocturne pour sans-abri, trouvent des solutions de fortune ou dorment « à la belle étoile ».

#### **Santé**

Les migrants irréguliers arrivent généralement en bonne santé. Quelques cas de maladies infectieuses sont toutefois connus. Les conditions de vie et de travail des clandestins entraînent des conséquences négatives sur leur santé. Il convient en particulier de souligner la fréquence des maladies psychiques dues au stress engendré par les conditions de vie ainsi que le nombre important de grossesses non désirées entraînant un recours fréquent aux interruptions volontaires de grossesse (IVG).

La plupart des clandestins sont dépourvus de couverture d'assurance. L'accès aux soins représente un de leurs problèmes principaux. Les institutions hospitalières les prennent en charge mais seule une partie d'entre eux y recourent. Les structures sanitaires de proximité jouent un rôle essentiel pour

garantir des conditions minimales d'hygiène et de santé. Elles servent de relais avec les hôpitaux. Elles sont très sollicitées.

#### **Utilisation des services sociaux**

Les structures à vocation sociale et les services sociaux privés sont sollicités par un nombre relativement important de sans-papiers. Leur action s'étend de l'écoute à l'orientation socio-juridique en passant par la distribution de nourriture, l'offre d'un lieu d'accueil et de rencontre et d'autres petites aides.

La présence marquée de certains clandestins dans les lieux d'accueil du Dispositif seuil bas (DSB) a provoqué des conflits avec les autres usagers et des tensions parmi les intervenants. Ce constat a contraint les institutions concernées à réorienter leur offre d'accueil.

De l'aide est fréquemment demandée dans des domaines tels que le travail et le logement. Un nombre croissant de sans-papiers souhaitent par ailleurs un soutien concret et financier pour regagner leur pays d'origine.

#### **Ecole et formation**

Les enfants en âge de scolarité obligatoire accèdent sans restriction aux écoles lausannoises. Leur nombre est en nette progression. Il reste toutefois des enfants qui ne fréquentent pas l'école.

Si la présence des sans-papiers ne semble pas constituer un problème majeur pour l'institution scolaire, de nombreuses questions pratiques et éthiques se posent aux enseignants. Outre les conditions de vie des écoliers en situation irrégulière, les principaux problèmes résident dans la couverture par l'assurance-maladie et dans les possibilités de formation post-obligatoire. A cet égard, les jeunes sans-papiers n'ont que des possibilités très réduites d'accès au degré secondaire supérieur et ne peuvent pas accéder aux écoles professionnelles ou à l'apprentissage.

#### **Les conditions de vie: les réseaux sociaux**

La réussite du projet migratoire dépend, dans une large mesure, du réseau social qui aide le clandestin lors de son installation. Ces réseaux représentent le « capital social » des sans-papiers. Leur utilisation intensive représente l'une des principales stratégies de survie. Ces réseaux s'articulent sur trois niveaux : la famille, la communauté nationale et les secteurs solidaires de la communauté d'accueil.

#### **Conclusions**

La Municipalité de Lausanne a pris connaissance du rapport et mesuré la diversité et l'étendue des problèmes liés à la présence de migrants en situation irrégulière sur le territoire communal. Elle a décidé de prendre diverses mesures visant à sensibiliser le public, les milieux politiques et le monde économique (partenaires sociaux) à l'ampleur et à la nature des problèmes rencontrés par les migrants en situation irrégulière. Elle cherchera à faire partager et soutenir sa vision par tous les échelons politiques concernés et décrira ses projets dans un préavis qu'elle adressera à bref délai au Conseil communal. Elle y fera notamment état de son intention de poursuivre ses efforts dans le domaine de réduction des risques.

## 2 Zusammenfassung

### Auftrag

Am 1. Februar 2001 beschloss der Lausanner Stadtrat die Bildung einer Arbeitsgruppe, die den Auftrag erhielt, möglichst viele Informationen über die illegale Einwanderung zusammenzutragen. Hauptziel war es, die Tragweite des Phänomens abzuschätzen, Herkunft und Profil der Migrantinnen und Migranten zu bestimmen und ihre Lebensumstände zu erfassen. Weiter sollte die Studie Möglichkeiten für konkrete Massnahmen der städtischen Behörden aufzeigen.

Grundlage des Berichts bilden 83 Gespräche mit Vertretern sozialer, medizinischer oder religiöser Einrichtungen, mit Bildungszentren, Gewerkschaften, Dienststellen von Gemeinde und Kanton, mit Angehörigen verschiedener ausländischer Gemeinschaften und mit sich illegal hier aufhaltenden Migrantinnen und Migranten. Insgesamt sind 66 verschiedene Einrichtungen oder Dienststellen von der Untersuchung betroffen.

### Die neuen Migrationsflüsse

In den letzten Jahren haben sich die Migrationsbewegungen grundlegend verändert. Einer der Gründe für die Bewegungen ist die Globalisierung. Die Hauptursachen solcher Bevölkerungsverschiebungen liegen auf Seiten der entwickelten Länder in der Nachfrage nach billigen und leicht ersetzbaren Arbeitskräften, auf Seiten der Auswanderungsländer in der Verbreitung eines Konsumverhaltens, das in keinem Verhältnis steht zur Höhe der dort üblichen Löhne.

Hauptmerkmale der heutigen Migrationsbewegungen sind einerseits die instabilen Niederlassungsformen der Migranten – sie leben nomadenähnlich – und andererseits die deutlich höhere Anzahl Frauen unter ihnen wie auch ihre veränderte Rolle.

Die Schliessung der Grenzen und die Migrationshindernisse, die von den Einwanderungsländern errichtet wurden, zwangen die neuen Migranten zu neuen Migrationsformen: Antrag auf politisches Asyl, Illegalität, Pendelbewegungen, saisonales Nomadentum und Familiennachzug. Mittelsmänner und Schlepperorganisationen, die die Migranten ins Bestimmungsland bringen sollen, sind heute an der Tagesordnung.

### Profil und Zahlen

Zwar ist es schwierig, ein klares Profil zu zeichnen, weil die Situationen und Werdegänge der Einzelnen sehr stark voneinander abweichen, dennoch erlaubt die Studie einen Überblick über die wesentlichen Merkmale der verschiedenen Gruppen von Sans-Papiers in Lausanne:

- Die Lateinamerikaner bilden die grösste Gruppe – sie machen rund 50% der illegalen Aufenthalter aus. Hier handelt es sich vor allem um Familien. Unter ihnen sind sehr viele Frauen. Die Ecuadorianer sind am zahlreichsten vertreten, neben Menschen aus Brasilien, Kolumbien und etwas weniger aus Peru, Bolivien und Chile.
- Viele Personen bleiben auch nach einem abschlägigen Asylbescheid in der Schweiz. Es ist schwierig zu schätzen, wie lange sie hier bleiben, bevor sie ihr Glück in einem weiteren Land versuchen. Diese Gruppe ist heterogen. Dazu gehören vor allem Menschen aus Ex-Jugoslawien, Schwarzafrika, der Türkei, aus Algerien, Sri Lanka, Armenien usw. Die meisten von ihnen sind unverheiratet.
- Die Gruppe der Migranten aus dem Maghreb setzt sich zusammen aus jungen Unverheirateten aus Algerien, Marokko und Tunesien, einige kommen von Frankreich her. Sie sind sehr mobil. Ein Teil von ihnen ist marginalisiert und steht dem Drogenmilieu nahe, ihr Verhalten kann sehr auffällig sein.
- Die Gruppe ehemaliger Saisoniers besteht aus Europäern (Portugiesen, Jugoslawen, Spanier), die seit langem in der Schweiz leben. Sie sind hier gut integriert. Dank den Abkommen mit der Europäischen Union werden die meisten von ihnen ihre Situation regularisieren können.

- Einzelpersonen aus Polen, Russland, der Ukraine, Georgien, Tschechien und aus anderen osteuropäischen Ländern bilden eine Gruppe, deren Hauptmerkmal eine saisonale Migration ist.
- Auch eine Anzahl chinesischer Staatsangehöriger hält sich illegal in Lausanne auf. Diese jungen Leute reisen oft als Studierende ein und betrachten ihren Aufenthalt in der Schweiz als eine Etappe auf dem Weg zu anderen Zielen.
- Die Strassenprostitution wird vor allem von Frauen ausgeübt, die sich illegal hier aufhalten. Die beiden Hauptherkunftsländer sind Kamerun und Brasilien. Es wird auch auf die Anwesenheit von Osteuropäerinnen hingewiesen, die wahrscheinlich dank dem „Schutz“ mafiöser Netze in die Schweiz gelangt sind.
- Eine Anzahl Personen hält sich infolge besonderer Umstände illegal hier auf. Die meisten von ihnen sind den Behörden bekannt.

Insgesamt dürften zwischen 4'000 und 6'000 Personen illegal in Lausanne leben. Mindestens die Hälfte davon kommt aus Lateinamerika. Es sind im Allgemeinen Personen um die 30, die arbeiten und dabei einen Lohn von 1'300 bis 1'500 Franken monatlich verdienen. Sie teilen sich eine kleine Wohnung mit Freunden oder Familienangehörigen, wofür sie monatlich einen Anteil von 200 bis 250 Franken bezahlen. Für die Verpflegung geben sie pro Monat noch einmal soviel aus. Im Schnitt halten sie sich zwei bis drei Jahre hier auf. Über 50% von ihnen sind Frauen, von denen die meisten in der Schweiz oder in ihrem Herkunftsland ein Kind haben.

### **Arbeitsbedingungen**

Die meisten illegalen Einwanderer leben ausschliesslich von ihrer Arbeit. Die am stärksten betroffenen Wirtschaftszweige sind in Lausanne Hausarbeit (Haushalt, Kinderhüte), Gastgewerbe, Bau und Dienstleistungen. Die durchschnittlichen Monatslöhne betragen zwischen 1'300 und 1'500 Franken. Je nach Branche und Arbeitszeit variieren sie sehr stark: Manche Illegale erhalten zehn Franken pro Stunde, andere bekommen Löhne, die denjenigen des regulären Personals in der Branche gleichkommen.

Das Hauptmerkmal der Arbeit der illegalen Einwanderer ist ihre absolute Prekarität und die völlige Flexibilität. Es handelt sich hier um billige, willige, ausbeutbare Arbeitskräfte in äusserst unsicherer Lebenssituation.

### **Wohnen**

Auch die Wohnbedingungen der Sans-Papiers sind sehr unsicher. Nach einer ersten Phase, wo sie meistens bei Familie oder Freunden untergebracht sind, leben sie in Gruppen in sehr kleinen Wohnungen, in der Regel in Untermiete. Im Schnitt kommen auf ein Zimmer drei bis vier Personen. Es gibt auch so genannte „marchands de sommeil“ (Schlafhändler), die Wohnungen pro Zimmer oder pro Bett untervermieten.

Einige Dutzend Illegale haben überhaupt keine feste Bleibe. Sie wenden sich an Notschlafstellen für Obdachlose, finden Notbehelfe oder nächtigen unter freiem Himmel.

### **Gesundheit**

In der Regel kommen die illegalen Einwanderer gesund hier an. Allerdings sind auch einige Fälle ansteckender Krankheiten bekannt. Die Lebens- und Arbeitsbedingungen der Sans-Papiers wirken sich negativ auf ihre Gesundheit aus. Besonders auf die Häufigkeit stressbedingter psychischer Erkrankungen sei hingewiesen, die mit den Lebensbedingungen zusammenhängen, und auch auf die bedeutende Anzahl unerwünschter Schwangerschaften, die zu zahlreichen Schwangerschaftsabbrüchen führt.

Die meisten Sans-Papiers haben keinen Versicherungsschutz. Der Zugang zu Pflege ist eines ihrer grössten Probleme. Die Spitäler nehmen sie zwar auf, aber nur ein Teil von ihnen wendet sich an sie. Medizinische Einrichtungen in der Nähe sind entscheidend, soll ein Mindestmass an Hygiene und

Gesundheit garantiert werden. Diese Einrichtungen sind Bindeglieder zu den Spitälern und sehr gefragt.

### **Nutzung der Sozialdienste**

Die sozialen Einrichtungen und die privaten Sozialdienste werden von relativ vielen Sans-Papiers um Hilfe angegangen. Ihre Tätigkeit erstreckt sich dabei vom Zuhören über die Abgabe von Lebensmitteln, das Angebot eines Aufenthaltsorts und Treffpunkts und andere kleine Hilfeleistungen bis hin zu sozialrechtlicher Beratung.

Die deutliche Präsenz gewisser Illegaler in den niedrigschwelligen Aufnahmezentren führte zu Konflikten mit anderen Benutzern und zu Spannungen unter den Betreuenden. Dadurch sahen sich die betroffenen Einrichtungen gezwungen, ihr Aufnahmeangebot neu auszurichten.

Oft wird um Hilfe bei Arbeits- und Wohnfragen gebeten. Eine zunehmende Anzahl von Sans-Papiers wünscht ausserdem konkrete und finanzielle Hilfe, um zurück ins Herkunftsland zu reisen.

### **Schule und Ausbildung**

Die Kinder im Pflichtschulalter können ohne Einschränkungen die Lausanner Schulen besuchen. Ihre Zahl nimmt stark zu. Allerdings gibt es nach wie vor Kinder, die nicht zur Schule gehen.

Zwar scheint die Anwesenheit der Sans-Papiers für die Schulen keine grösseren Probleme aufzuwerfen, dennoch stellen sich den Unterrichtenden zahlreiche praktische und ethische Fragen. Abgesehen von den Lebensumständen der Schüler, die illegal hier leben, liegen die Hauptprobleme bei der Deckung durch die Krankenversicherung und den Möglichkeiten einer nachobligatorischen Ausbildung. Den jungen Sans-Papiers stehen bezüglich Mittelschulbildung nur sehr beschränkte Möglichkeiten offen, Berufsschulen und Lehre sind ihnen gänzlich verschlossen.

### **Lebensbedingungen: die sozialen Netze**

Der Erfolg eines Migrationsprojekts hängt weitgehend vom sozialen Netz ab, das dem illegalen Einwanderer bei seiner Niederlassung behilflich ist. Diese Netze bilden sozusagen das „Gesellschaftskapital“ der Sans-Papiers, ihre intensive Nutzung ist eine der wichtigsten Überlebensstrategien. Die Netze bestehen auf drei Ebenen: Familie, nationale Gemeinschaft und die solidarischen Stellen im Aufnahmeland.

### **Schlussfolgerungen**

Der Lausanner Stadtrat hat vom Bericht Kenntnis genommen und die Vielfalt und Tragweite der Probleme im Zusammenhang mit der Anwesenheit illegaler Migrantinnen und Migranten auf Gemeindegebiet abgewogen. Er hat beschlossen, verschiedene Massnahmen zu ergreifen, die Öffentlichkeit, Politik und Wirtschaft (Sozialpartner) für die Bedeutung und die Art der Probleme illegaler Migrantinnen und Migranten sensibilisieren sollen. Er will sich dafür einsetzen, für seine Sicht auf allen betroffenen politischen Stufen Verständnis und Unterstützung zu finden und wird seine Vorhaben in einem Vorabbericht umschreiben, den er innert Kürze dem Gemeinderat zustellen wird. Darin wird er insbesondere auf seine Absicht Bezug nehmen, die Anstrengungen im Bereich Risikoeindämmung fortzusetzen.

## 3 Introduction

### 3.1 Mandat

Le 26 janvier 2001, la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement (DSS+E) présente à la Municipalité une note intitulée : *Clandestins : quelle situation, quel(s) problème(s), quelle(s) réponse(s) à l'échelon communal?* Dans cette note, la DSS+E constate que, bien que le phénomène de l'immigration clandestine soit mal connu, les autorités communales se doivent d'intervenir sur cette réalité à différents niveaux tout en répondant à des exigences parfois contradictoires. Elle conclut en proposant à la Municipalité de mettre sur pied un groupe de travail chargé de réunir un maximum d'informations sur les caractéristiques et l'étendue de l'immigration clandestine en ville de Lausanne. Cette démarche doit permettre, dans un deuxième temps, de définir la position des autorités lausannoises, ainsi que les mesures qu'elle estime nécessaires dans différents domaines d'intervention.

Le 1<sup>er</sup> février 2001, la Municipalité se prononce sur la proposition de la DSS+E et un groupe de travail est mis sur pied sous l'égide du Secrétariat général de la DSS+E. Il définit un projet d'enquête articulé en trois étapes :

- une consultation interne des différents services de l'administration communale concernés de près ou de loin par la question des migrants clandestins,
- une enquête auprès des instances publiques et privées supposées avoir des contacts directs ou indirects avec cette population,
- une prise de contact directe avec des personnes vivant dans une situation de clandestinité.

Le but de l'enquête étant de mieux connaître les caractéristiques et l'étendue de l'immigration clandestine à Lausanne, les principaux objectifs fixés sont :

- estimer l'ampleur du phénomène,
- mieux connaître la provenance et le profil de ces migrants ainsi que leurs conditions d'existence à Lausanne.

Finalement, l'enquête doit permettre de dégager des propositions concrètes d'intervention de la part des autorités communales.

La première étape de l'enquête se déroule courant 2001 sous la responsabilité du groupe de travail. En février 2002, nous sommes contactés par le Secrétariat général de la DSS+E pour mener à bien les étapes 2 et 3 de la démarche.

### 3.2 Méthodologie

Dans les recherches sociales, un certain nombre de sujets sont considérés comme sensibles parce qu'ils mettent en lumière des éléments qui peuvent polariser ou accentuer des controverses au niveau de la sphère politique ou de la société civile. Cela s'applique typiquement aux études sur les migrations ou l'intégration des étrangers.

Un travail sur la migration clandestine est un thème d'autant plus sensible qu'il touche aussi à la question de la contravention aux lois fédérales en matière de séjour et d'établissement des étrangers. La question de l'immigration clandestine est particulièrement débattue mais mal connue. Elle est au centre d'enjeux politiques et sociaux qui marqueront ces prochaines années.

En notre qualité de chercheur mandaté d'une enquête dans ce domaine, nous avons essayé de procéder à une analyse aussi objective que possible, évitant de prendre position de manière idéologique sur la question mais ne nous laissant pas non plus limiter par les différentes positions officielles.

Dans une large mesure, la méthode de cette recherche a été définie par le groupe de travail qui a tracé les étapes et la forme d'enquête par entretiens. Lors de la première phase de notre travail, nous avons travaillé en étroite collaboration avec le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) pour définir la liste exhaustive des institutions publiques et privées concernées par cette recherche ainsi que pour établir la grille d'entretien utilisée lors des rencontres avec ces institutions.

Nous avons opté pour des entretiens semi-directifs et approfondis avec, dans la mesure du possible, un seul interlocuteur à la fois. Les personnes de contact sont pour la plupart des personnes de référence dans leur institution. Elles y occupent souvent une position hiérarchique mais sont aussi directement en contact avec le travail de terrain. Nous avons également entrepris un travail d'observation dans les structures collectives qui regroupent des migrants en situation irrégulière ainsi que lors des apparitions publiques de ces acteurs. D'autre part, nous avons rassemblé et analysé la bibliographie existante sur ce sujet ainsi que les articles parus dans la presse, notamment romande.

Nous avons réalisé 83 entretiens d'une durée moyenne d'une heure et demie avec, entre autres, des représentants d'institutions sociales, sanitaires, de formation et religieuses. Nous avons aussi mené notre enquête auprès de représentants des services communaux et cantonaux, des syndicats, des différentes communautés étrangères et d'experts du domaine des migrations. Ce sont globalement 66 institutions ou services qui sont concernés par l'enquête<sup>1</sup>.

Nous avons également rencontré de nombreux migrants vivant à Lausanne sans autorisation de séjour et interviewé formellement 16 d'entre eux, de huit nationalités différentes.

Nous devons tout de suite relever les principales difficultés rencontrées lors de cette recherche. En premier lieu, il n'existe presque pas de données objectives, quantifiables et/ou vérifiables. Certaines institutions possèdent quelques données statistiques élémentaires, du type de celles présentées dans les rapports d'activités, notamment sur le nombre d'interventions effectuées. Ces données comportent très souvent une marge d'inconnu parce que les situations de clandestins sont regroupées dans une rubrique « autres » qui ne permet pas de les identifier clairement<sup>2</sup>. Les écoles font figure d'exception puisqu'elles tiennent un registre de l'ensemble des enfants clandestins scolarisés.

Si certains intervenants détiennent des informations plus détaillées, ils hésitent à les transmettre par souci de confidentialité ou de protection des données, afin d'éviter qu'elles soient utilisées, à un moment ou à un autre, au détriment de la population concernée. En outre, une partie des institutions privées subventionnées par les pouvoirs publics ont peur que leur mandat soit revu ou leur subvention réduite. S'y ajoute que plusieurs intervenants sociaux se sont récemment vu reprocher leur action auprès des clandestins et même être convoqués par la justice. Nous avons ainsi pu constater, tout au long de l'enquête, de fortes réticences à fournir le peu d'informations disponibles dans ce domaine. Nous avons aussi vérifié que la connaissance du phénomène est parfois lacunaire même parmi les intervenants de terrain. Ils confondent par exemple parfois les migrants irréguliers avec d'autres personnes au statut précaire et leur connaissance est très souvent orientée par des a priori ou des jugements de valeur (éthiques, politiques, etc.).

Il faut encore ajouter que les clandestins, par leur situation, sont en général très réticents à fournir toutes les informations sur leur vie ou leur parcours<sup>3</sup>.

Les informations que nous présentons dans ce rapport ont été obtenues en bonne partie à travers un travail constant de croisement et de confrontation des données et des points de vue, tout en essayant de faire abstraction de leur contenu émotionnel. Toutefois, il est évident que le profil des « clandestins » qui se dégage de cette enquête est fortement tributaire de la représentation des intervenants. Pour ce

---

<sup>1</sup> Nous présentons en annexe la liste des organismes contactés.

<sup>2</sup> Ce qui, par ailleurs, est tout à fait compréhensible dans ce contexte.

<sup>3</sup> Un exemple classique est la durée du séjour : dans un premier temps, les clandestins affirment presque toujours qu'ils se trouvent en Suisse depuis peu de temps.

motif, nous utilisons largement des formules hypothétiques, conditionnelles ou plus ou moins indéfinies comme « dans une certaine mesure », « un certain nombre », etc.

Le présent rapport expose les principaux éléments issus de l'enquête. Il décrit les caractéristiques et le profil des migrants en situation irrégulière résidant à Lausanne et il examine leur situation sociale et leurs conditions de vie.

En complément, nous avons soumis à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement de la Ville de Lausanne une série de propositions d'initiatives concrètes, qui pourraient être mises en œuvre en vue d'améliorer les conditions de vie des migrants sans permis de séjour. Ces propositions ne font pas partie de ce rapport mais la plupart d'entre elles seront soumises par la DSS+E à la Municipalité de Lausanne.

Notre rapport commence par une brève analyse du phénomène des migrations irrégulières dans le contexte international et en Suisse. Par la suite, nous esquissons une typologie des principaux groupes de sans-papiers résidant à Lausanne et nous traitons la question problématique du nombre de migrants en situation irrégulière. Finalement, nous examinons leurs conditions de vie et l'utilisation différenciée des structures socio-sanitaires.

## 4 Phénomène migratoire et migrations irrégulières

Il est toujours dangereux, d'un point de vue anthropologique, de parler de « constantes » dans l'histoire de l'humanité. On peut toutefois affirmer que le phénomène migratoire constitue bien une de ces constantes. Depuis toujours et partout dans le monde, l'homme a incessamment migré en cherchant principalement de meilleures conditions de vie ou de subsistance. Les différents peuples, nomades à leurs débuts, se sont presque partout sédentarisés mais les migrations collectives ou individuelles ont toujours existé.

Si nous commençons par fournir une perspective anthropologique (humaine), c'est simplement pour montrer, au-delà de tout a priori politique ou humanitaire, qu'il est illusoire de penser que l'on pourra complètement arrêter les mouvements migratoires. Ceci d'autant plus à l'époque actuelle où la « globalisation » fait que l'information, les capitaux et les produits arrivent jusqu'aux lieux les plus retirés de la planète. Une partie du monde – les pays riches – voudraient actuellement arrêter et surtout contrôler les mouvements migratoires et notamment ceux en provenance des pays pauvres. Leur projet est voué à l'échec et face à cette impossibilité, ils se contentent de rendre hors-la-loi une bonne partie des travailleurs migrants. Comme l'a affirmé Claudio Bolzman : « Ce n'est pas l'acte de migrer qui est irrégulier, mais c'est la gestion de l'acte de la migration par les Etats qui le rend irrégulier » (Bolzman 1998 : 7).

Le phénomène de la migration « clandestine » n'est pas nouveau. Il est cependant évident que la nouvelle situation mondiale et la « fermeture » toujours plus stricte des frontières des pays occidentaux n'a fait que développer l'ampleur de ce phénomène.

Les termes habituellement utilisés pour qualifier ces migrants sont ceux de « clandestins » ou, plus récemment, de « sans-papiers »<sup>4</sup>. Sans entrer dans une analyse approfondie de ces dénominations (la première est criminalisante<sup>5</sup>, la deuxième est inexacte et militante), nous pensons qu'il est plus correct de parler de « migrants sans autorisation de séjour » ou, plus correctement en ce qui concerne la large majorité de cette population, de « travailleurs migrants sans autorisation de séjour » ou encore de « migrants en situation irrégulière »<sup>6</sup>.

### 4.1 Nouveaux flux migratoires

Si, comme nous l'écrivons plus haut, les migrations ont toujours existé, leur dynamique ainsi que leurs formes de circulation et d'installation se sont profondément transformées depuis quelques années. Cet élément a son importance car, à quelques exceptions près, on continue de traiter et d'analyser ces phénomènes sur le modèle des migrations traditionnelles du XIX<sup>e</sup> siècle et d'une bonne partie du XX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>4</sup> Ce terme est généralement présenté comme issu des premiers combats de ces migrants pour obtenir leur régularisation en France, avec l'occupation de l'église de Saint-Bernard en 1996. En réalité, il était déjà utilisé en 1982 lors d'une grève de la faim de marchands ambulants (cf. Plein Droit. La revue du Gisti, n° 11, 1990, p.15).

<sup>5</sup> Le concept de clandestinité a des connotations qui vont bien au-delà du simple fait de signaler le statut d'un migrant. Notamment à partir des faits du 11 septembre 2001, les gouvernements européens font un amalgame explicite entre criminalité, voire terrorisme, et migrations irrégulières. Le terme clandestin serait plutôt approprié pour se référer exclusivement à la façon d'entrer dans un pays, c'est-à-dire aux personnes qui franchissent la frontière de façon illégale ou clandestine (cf. diagramme sur le statut des étrangers en annexe), ce qui est le cas pour une partie seulement des sans-papiers. Il est de toute façon abusif de parler de clandestins lorsque, par exemple, ces migrants irréguliers paient des impôts ou des cotisations sociales ou quand leurs enfants fréquentent les écoles. Mais il est évident que ces personnes sont très souvent obligées d'adopter des comportements de « clandestin », de se cacher ou se confondre parmi les autres, etc.

<sup>6</sup> Toutefois, pour faciliter la lecture de ce rapport, nous utiliserons souvent de façon indifférenciée les termes « clandestins » ou « sans-papiers » pour nous référer à ces migrants.

Les motifs de ces transformations résident principalement dans ce qu'on appelle la « mondialisation », l'invasion économique et médiatique du modèle occidental aux quatre coins du monde. Comme l'affirme Alejandro Portes, « l'émigration actuelle est le fruit de deux forces liées entre elles qui trouvent leur origine dans la dynamique de l'expansion capitaliste elle-même : d'abord les besoins des pays riches en main-d'œuvre bon marché et facilement renouvelable, ensuite la pénétration des pays périphériques par les investissements productifs, les modèles consuméristes et la culture populaire des sociétés avancées » (Portes 1999 : 16). La facilité accrue dans les transports à longue distance fait que le désir migratoire, même simplement au niveau de l'aventure ou de la découverte, a pu se répandre partout et, surtout, a pu devenir une réalité pour des populations toujours plus vastes et plus diversifiées. Il faut aussi tenir compte de l'abysse qui ne cesse de s'accroître depuis une vingtaine d'années entre pays riches et pays pauvres, ainsi que du climat politique d'une large partie des pays « sous-développés » et cela même si, contrairement aux préjugés existants dans les pays d'immigration, ce ne sont pas les plus pauvres qui émigrent.

Un des éléments principaux pour comprendre les nouveaux flux migratoires est que les facteurs d'attraction (« pull factors ») à l'œuvre dans les pays d'immigration sont devenus beaucoup plus importants que les facteurs d'expulsion (« push factors ») existant dans les pays d'émigration<sup>7</sup>. Les résultats d'une récente étude menée parmi les sans-papiers en Belgique relèvent aussi ce phénomène : « Les migrations n'ont donc pas de logique identifiable aux seules conditions socio-économiques dans le pays d'origine. La logique qui prédomine est ici davantage liée aux résultats attendus dans le pays d'immigration » (Adam et al. 2002, p. 45).

Le besoin de cette main-d'œuvre pour l'économie des pays développés et l'introduction, dans les pays d'émigration, de modèles consuméristes sans rapport avec le niveau des salaires locaux sont les principaux facteurs qui expliquent ces nouveaux mouvements migratoires. Par une analyse basée sur les dynamiques de la mondialisation, Portes pousse ce constat jusqu'à affirmer que les migrations actuelles ne sont pas un processus optionnel, mais une nécessité structurale de l'accumulation capitaliste à un stade avancé et que, par conséquent, « les immigrés viennent dans les nations les plus riches moins parce qu'ils le souhaitent que parce qu'on y a besoin d'eux » (Portes 1999 : 16).

Les flux migratoires se sont transformés et diversifiés. Certains pays d'émigration, notamment ceux du sud de l'Europe, sont devenus des pays d'immigration. D'autres se sont transformés en pays de transit. Les réseaux et les filières migratoires se sont multipliés. Les mouvements de populations se sont intensifiés et ont pris une multitude de configurations. Les formes d'installation des migrants sont devenues beaucoup moins stables. Comme nous le disait Sandro Cattacin, directeur du Forum Suisse pour l'étude des Migrations (FSM) : « Les nouveaux migrants sont des nomades ».

La présence et le rôle de la femme représente une autre caractéristique majeure des nouvelles migrations. Le nombre de femmes migrantes a considérablement augmenté mais c'est surtout leur rôle qui a évolué. Actuellement, les femmes n'émigrent plus exclusivement en suivant leur mari. Bien au contraire, elles le font très fréquemment en premier – seules ou avec leurs enfants – et elles assurent la subsistance de la famille restée au pays. Leur but n'est pas seulement de fuir la misère mais aussi, bien souvent, d'échapper au rôle social que leur assigne leur culture d'origine.

Dans les pays d'immigration, la fermeture des frontières aux ressortissants de la plupart des pays pauvres nie à ces personnes l'accès au droit fondamental qu'est la liberté de circulation. Elle crée ainsi le paradoxe « qu'il est désormais possible de partir de chez soi ... sans qu'il soit possible d'entrer ailleurs, du fait notamment de la mise en place de visas » (Wihtol de Wenden 2001 : 6). Malgré cela, la pression migratoire se poursuit en prenant de nouvelles formes, notamment l'asile politique et la

---

<sup>7</sup> Dans les études traditionnelles sur les migrations, on analyse les flux migratoires sur la base de ces deux facteurs (expulsion et attraction) qui ont une incidence dans des proportions différentes. Pendant une bonne partie du siècle passé, les facteurs d'expulsion ont joué un rôle prédominant dans la plupart des mouvements migratoires. Nous considérons que les facteurs d'attraction sont devenus aujourd'hui le principal moteur.

clandestinité, mais aussi les déplacements pendulaires, le nomadisme saisonnier et les regroupements familiaux.

Les obstacles opposés aux migrations obligent les nouveaux migrants à recourir à des intermédiaires pour faciliter leur entrée dans les pays d'immigration<sup>8</sup>. Des réseaux et des filières plus ou moins organisés aident les migrants à atteindre leur destination. Certains recourent à des passeurs professionnels qui, contre d'importantes sommes d'argent, organisent le voyage, y compris la fourniture de faux documents et l'accompagnement lors du passage des frontières. Il ne s'agit pas toujours de filières de passeurs. Bien au contraire, nous avons pu constater que, pour bon nombre de migrants « clandestins », ce sont les réseaux familiaux et communautaires déjà installés dans le pays d'accueil qui épaulent les nouveaux migrants.

#### *4.2 Migrants irréguliers en Suisse*

La présence de migrants sans permis est un phénomène déjà relativement ancien qu'on a notamment à partir des années 60, lors des grands flux migratoires de l'après-guerre. Cette présence a été longtemps essentiellement liée aux travailleurs saisonniers qui restaient en Suisse au-delà de la période autorisée, qui s'installaient de façon durable ou qui se faisaient rejoindre par leur famille malgré l'interdiction de séjour<sup>9</sup>. Ces travailleurs étaient européens : Italiens, Espagnols, Yougoslaves et Portugais. Dans les années 80, de nombreux enfants de saisonniers vivaient en Suisse, cachés dans leurs habitations sans même pouvoir fréquenter l'école.

C'est à partir des années 90 – et plus particulièrement dans la deuxième moitié de ces années – que les sans-papiers tels que nous les connaissons aujourd'hui sont devenus une réalité importante. Au début des années 90, de nombreux demandeurs d'asile arrivent en Suisse en provenance des pays de l'Est européen mais aussi des pays du Sud. Les conditions pour l'accueil des réfugiés se durcissent et la plupart des requérants d'asile se voit nier le statut de réfugié. Nombreux sont alors ceux qui, déboutés de la procédure d'asile, décident de rester en Suisse parce qu'ils considèrent que la situation est trop dangereuse dans leurs pays d'origine<sup>10</sup>, parce qu'ils ne peuvent pas envisager une vie digne dans leurs pays ou encore tout simplement parce qu'ils se sont adaptés aux conditions de vie et qu'un nouveau départ leur semble inacceptable.

Un nouveau phénomène commence à se vérifier à partir notamment de la deuxième moitié des années 90. Des migrants arrivent en Suisse sans aucune autorisation de séjour ni de travail. Il s'agit pour une bonne part de jeunes femmes provenant d'Amérique du Sud. En effet, dans les pays occidentaux, les changements survenus dans la structure des familles – notamment l'augmentation des familles monoparentales et l'évolution du travail des femmes – ainsi que la crise économique imposent de nouveaux besoins. Il s'agit particulièrement de besoins en matière d'aide au foyer : garde d'enfants et travaux ménagers. Une bonne partie des couches moyennes de la société ressent un besoin accru de personnel de maison. Or l'offre sur le marché autochtone est largement insuffisante et trop coûteuse. Commence ainsi à se développer une demande pour remplacer le personnel de maison jusque là constitué par les femmes de travailleurs étrangers, notamment portugaises et espagnoles. Les femmes en provenance d'Amérique du Sud n'ayant pas d'engagements familiaux sont disposées à travailler pour des revenus très faibles. Des femmes péruviennes, brésiliennes, boliviennes ou équatoriennes commencent ainsi à arriver en Suisse et à Lausanne.

---

<sup>8</sup> Dans leur récente étude en Belgique, Adam et al. estiment que trois quarts des migrants irréguliers ont utilisé des intermédiaires pour atteindre le pays de destination (Adam et al. 2002). Nous pensons que cette proportion est encore plus importante en ce qui concerne la Suisse.

<sup>9</sup> Il est évident qu'il y avait aussi d'autres personnes en situation irrégulière mais elles représentaient une minorité.

<sup>10</sup> C'est notamment le cas des Kurdes.

Les secteurs économiques qui font depuis longtemps appel aux travailleurs saisonniers commencent aussi à rencontrer des obstacles dans le recrutement de la main-d'œuvre dont ils ont besoin. Ils engagent de plus en plus de travailleurs clandestins représentant à maints égards une main-d'œuvre avantageuse (bon marché, flexible à souhait, très précarisée).

Comme les flux migratoires se développent aussi très souvent en raison de l'attrait que les migrants exercent sur leur entourage resté au pays, les nouveaux immigrants sont rejoints par des proches, créant d'importantes filières d'immigration. Ainsi que l'affirment les auteurs d'une récente recherche en Belgique : « Les réseaux ethniques et nationaux ne sont pas seulement des moyens mobilisés pour émigrer, ils en sont aussi une des causes » (Adam et al. 2002, p. 36).

C'est l'ensemble des processus évoqués ci-dessus qui donne lieu au phénomène actuel.

## 5 Qui sont-ils ? Essai de schématisation d'un phénomène hétérogène

En préambule, il est important de définir ceux que nous avons appelé « sans-papiers », « clandestins » ou « migrants en situation irrégulière ». Il s'agit des personnes qui, au moment de notre enquête, se trouvaient dépourvues de toute autorisation de séjourner sur le sol helvétique et y séjournaient en infraction à la Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE).

De fait, les situations varient beaucoup et la même personne peut, à différents moments de sa trajectoire, se retrouver clandestine ou pas, régulière ou irrégulière. Le parcours des sans-papiers est rarement linéaire<sup>11</sup>. Certains arrivent en Suisse de façon régulière. Il s'agit des personnes exemptées de visa d'entrée, de celles qui possèdent un tel visa ou un permis de séjour et de celles qui déposent une demande d'asile politique. C'est à l'échéance de leur visa ou de leur permis de séjour ou en raison de l'échec de leur demande d'asile que ces personnes deviennent des « migrants irréguliers ». D'autres, à l'opposé, entrent en Suisse de façon clandestine mais leur séjour peut se régulariser par l'obtention d'un permis (suite à un mariage ou au dépôt d'une demande d'asile) ou par la régularisation officielle de leur statut. Certains peuvent aussi passer plusieurs fois d'un statut à l'autre. Il existe par exemple des migrants entrés clandestinement qui régularisent leur situation (demande d'asile, mariage, etc.), se retrouvent plus tard en situation irrégulière (débutés de la procédure d'asile, divorce, etc.) puis parviennent à régulariser une fois encore leur situation.

L'absence d'une vraie politique migratoire – et par conséquent la difficulté d'obtenir un permis de séjour ou de travail – oblige les migrants désireux d'exercer une activité lucrative à passer par une demande d'asile politique<sup>12</sup>, à entrer comme touristes ou de façon clandestine ou, dans une moindre mesure, à obtenir un permis de séjour de courte durée (en qualité d'étudiants ou d'artistes de cabaret par exemple). Les ressortissants de certains pays peuvent plus facilement que d'autres déposer une demande d'asile politique tout en sachant que, même si les possibilités d'être reconnu comme réfugié politique sont très réduites, ils pourront séjourner légalement un certain temps, voire durant une période prolongée pour ceux qui proviennent de pays vers lesquels une expulsion est impraticable ou dont l'origine est difficilement prouvable. Certains migrants essaient d'obtenir n'importe quel permis de séjour ou un visa et s'arrangent par la suite pour rester une fois le permis ou le visa échu. D'autres utilisent différents réseaux ou filières. A ce sujet, il faut souligner que les filières de passeurs plus ou moins mafieuses opèrent surtout pour les ressortissants de certains pays (Afrique Occidentale ou pays asiatiques par exemple) tandis que beaucoup de clandestins utilisent exclusivement leur réseau familial pour gagner la Suisse. Tel est le cas pour la plupart des ressortissants de l'Équateur et d'Amérique latine qui recourent en général peu à des filières payantes et préfèrent se rendre dans un autre pays européen, notamment l'Espagne ou la France, à partir duquel ils s'introduisent en Suisse avec l'aide de la famille ou d'amis déjà établis<sup>13</sup>.

Par définition, il est impossible de décrire de façon précise et exhaustive le profil ainsi que les différentes provenances et situations des clandestins ou sans-papiers présents dans une région ou un pays. En nous basant sur les données recueillies, nous présentons tout de même une typologie des principaux groupes de clandestins résidant à Lausanne et essayons d'articuler quelques chiffres quant à leur nombre. Notre typologie, qui ne prétend pas être exhaustive, se base sur une articulation entre la provenance régionale ou nationale et le type de parcours vers la clandestinité.

Nous avons distingué huit groupes de migrants en situation irrégulière. Ils se différencient par le parcours qui les a conduits à la clandestinité et par leur origine nationale ou régionale. Chaque groupe

---

<sup>11</sup> Voir en annexe 4, le schéma : « Le statut des étrangers ».

<sup>12</sup> Ce qui ne veut pas dire que tous les demandeurs d'asile sont des travailleurs migrants ou des « réfugiés économiques ». Il est toutefois évident qu'une partie des requérants n'arrivent pas pour des raisons purement politiques.

<sup>13</sup> Un cas particulier est celui des ressortissants colombiens qui, ayant besoin d'un visa pour se rendre dans la plupart des pays, font probablement plus souvent appel aux filières de passeurs.

présente un profil prédominant différent et une manière particulière de se positionner face aux problèmes rencontrés. Cette typologie est une construction analytique qui tend à homogénéiser des situations très variables. Nous pourrions en effet écrire qu'il existe autant de cas et de situations que de migrants irréguliers. D'autre part, comme nous l'avons rappelé, les flux migratoires évoluent très rapidement et la typologie établie à un moment précis peut perdre de son actualité quelque temps plus tard.

Les groupes que nous avons différenciés sont les suivants, classés selon leur importance numérique :

- les familles migrantes de l'Amérique latine,
- les déboutés de l'asile,
- les jeunes Maghrébins,
- les ex-saisonniers,
- les nouveaux saisonniers de l'Est européen,
- les asiatiques « en transit »,
- les réseaux mafieux et les prostituées,
- les situations isolées ou en voie de régularisation.

### *5.1 Familles migrantes d'Amérique latine*

A Lausanne, les migrants latino-américains constituent le plus important groupe de sans-papiers. Il s'agit d'une migration relativement récente. Les principaux pays de provenance sont l'Équateur (communauté la plus représentée parmi les sans-papiers<sup>14</sup>), le Brésil, la Colombie, le Pérou et la Bolivie.

Une des caractéristiques les plus marquantes de ce groupe est qu'il s'agit très souvent de familles migrantes comptant une proportion élevée de femmes. Celles-ci sont très souvent les premières à immigrer pour être rejointes par la suite par le reste de la famille ou par leurs enfants. De fait et en ce qui concerne les couples mariés, les femmes arrivent les premières car il est plus facile pour elles de trouver un travail salarié. Bon nombre de ces femmes sont des mères divorcées ou célibataires qui assument seules la charge de leurs enfants. Elles ont pour mission de subvenir aux besoins de leurs familles restées au pays et, éventuellement, de garantir les conditions matérielles d'un regroupement familial dans notre pays<sup>15</sup>.

La solidarité familiale et communautaire est très étendue, notamment parmi les Équatoriens. Elle garantit la subsistance des nouveaux arrivés. La large majorité des adultes exerce un travail rémunéré qui doit assurer leur subsistance. Au niveau de la formation scolaire, les Latino-Américains, et en particulier les Équatoriens qui arrivent en Suisse, semblent posséder une bonne formation scolaire et il n'est pas rare qu'ils possèdent une formation universitaire, partielle ou achevée. Les membres de ce groupe montrent de fortes capacités d'intégration qui se reflètent non seulement dans leur relative facilité à trouver un travail mais aussi dans leur participation sociale (scolarisation des enfants, organisation de cours de français pour les adultes et d'espagnol pour les enfants, cours de prévention sexuelle, initiatives culturelles, etc.). Ces caractéristiques concernent la très large majorité de cette population. Cela n'exclut pas l'existence de personnes ou de petits groupes pouvant s'adonner à des

---

<sup>14</sup> Dans les classes d'accueil lausannoises, les Équatoriens sans-papiers représentaient, par rapport à l'ensemble des enfants sans statut :  
en 1997-1998 : 32%,  
en 1998-1999 : 45%,  
en 1999-2000 : 57%,  
en 2000-2001 : 55%,  
en 2001-2002 : 69%.

<sup>15</sup> Voir Carbajal, 2002.

activités illicites, notamment liées à la prostitution. Dans ce dernier domaine, les Brésiliens et Brésiliennes semblent être très présents<sup>16</sup>.

L'arrivée en masse des migrants latino-américains a commencé au milieu des années 90 pour s'intensifier à partir de 1998 et connaître des pointes en 2000 et 2001. Il est encore trop tôt pour essayer de comprendre si ce mouvement va encore s'amplifier. Nous sommes toutefois d'avis que les nouvelles arrivées devraient se stabiliser voire diminuer légèrement à partir de 2002. Il semblerait d'une part y avoir une certaine saturation du marché du travail (plusieurs sources ont fait état de la difficulté accrue à trouver du travail à partir de l'hiver 2001-2002) et nous savons d'autre part que bon nombre de ces migrants essaient de s'établir ailleurs, notamment en Espagne mais aussi au Royaume-Uni.

Les filières en provenance d'Amérique latine sont organisées, dans la plupart des cas, par les migrants déjà installés qui « invitent » ou aident leurs familles ou amis à les rejoindre<sup>17</sup>. Les personnes désireuses ou obligées d'émigrer vendent leurs biens afin de payer le voyage et, si elles n'ont pas de visa<sup>18</sup>, voyagent via Madrid, Barcelone ou Lyon où des proches voire des employeurs ou des amis suisses vont les chercher. Il n'est pas fait une large utilisation de réseaux de passeurs professionnels mais on ne peut exclure leur intervention, notamment en ce qui concerne les Colombiens qui rencontrent une difficulté majeure à entrer légalement en Espagne et en France.

S'il n'existe pas – ou très peu – de réseaux de passeurs envers lesquels s'endetter<sup>19</sup>, il est évident que ce sont très souvent les familles déjà installées en Suisse qui fournissent les moyens financiers pour financer le voyage des nouveaux migrants et subvenir à leurs besoins pendant les premiers temps. Ce sont toujours les familles ou les amis qui logent et nourrissent les nouveaux venus. Ces dettes peuvent parfois occasionner des conflits entre les membres de la communauté.

Un certain nombre de Colombiens en situation irrégulière sont passés par la procédure d'asile politique de laquelle ils ont été déboutés. Quelques Équatoriens ont aussi recouru à la possibilité de la demande d'asile politique mais ce n'est plus le cas depuis quatre ou cinq ans. A l'inverse, un certain nombre de réfugiés chiliens, rentrés au Chili suite à la restauration de la démocratie, sont revenus et séjournent actuellement en Suisse de façon irrégulière.

Nous traiterons de l'épineuse question du nombre de sans-papiers à la section 6, mais nous pouvons d'ores et déjà estimer que les Latino-Américains représentent environ 50% des migrants irréguliers séjournant à Lausanne et que leur nombre devrait osciller entre 2 000 et 3 000 personnes.

## 5.2 Déboutés de la procédure d'asile

Parmi les migrants en situation irrégulière, un autre groupe important et plus hétérogène est composé des déboutés de la procédure d'asile. Chaque année, des demandeurs d'asile quittent la procédure et disparaissent des registres officiels sans que l'on connaisse leur destination<sup>20</sup>. C'est ce que l'Office

---

<sup>16</sup> Selon nos informations, la prostitution de rue à laquelle se livrent des femmes clandestines concerne essentiellement deux groupes nationaux : les Camerounaises et les Brésiliennes. Leur nombre est toutefois assez restreint. Il existe aussi un phénomène beaucoup moins connu de prostitution 'de salon' ainsi qu'un phénomène de prostitution – à la fois cachée et occasionnelle – où le racolage se déroule dans des bars et discothèques. L'un et l'autre pourraient concerner des femmes latino-américaines autres que brésiliennes.

<sup>17</sup> Nous avons par exemple constaté qu'une des premières familles équatoriennes, arrivée en 1996, a été rejointe entre 1997 et 2001 par au moins huit autres groupes familiaux collatéraux.

<sup>18</sup> Pour certains de ces pays, notamment l'Équateur et la Colombie, l'obligation de posséder un visa pour entrer en Suisse date de 1999. Par contre, les Brésiliens n'en ont toujours pas besoin.

<sup>19</sup> Il existe en revanche des agences de voyages spécialisées dans l'émigration irrégulière qui accordent des crédits aux migrants.

<sup>20</sup> Sans prendre en considération l'année 2000 en raison des nombreux retours volontaires au Kosovo, ces « disparitions » représentent normalement 50 % ou plus du total des départs

fédéral des réfugiés (ODR) appelle les « départs non officiels » et la FAREAS (Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile), les « partis sans laisser d'adresse » (PSLA). Evidemment et dans une large proportion, il s'agit de personnes qui ont reçu une réponse négative à leur demande et sont obligées de quitter la Suisse. Selon les statistiques de l'ODR pour le canton de Vaud, 821 personnes ont ainsi quitté la procédure en 2000 et 828 en 2001.

Un certain nombre partent tenter leur chance dans un autre pays mais beaucoup restent en Suisse en situation irrégulière. En outre, un nombre considérable de requérants déboutés reviennent en Suisse comme clandestins après un court séjour dans leur pays d'origine (c'est notamment le cas des personnes originaires des Balkans). Des professionnels du domaine estiment qu'environ 50% des personnes sorties des contrôles restent en Suisse, pour le moins pendant un certain temps. C'est justement la durée de ce séjour irrégulier qu'il n'est pas possible de connaître.

On trouve à Lausanne des familles originaires du Kosovo (ainsi que d'autres ressortissants des Balkans) restées après la fin de leur admission provisoire, dont environ 160 personnes défendues par le mouvement « En 4 ans on prend racines »<sup>21</sup>. On rencontre aussi des Kurdes de Turquie et d'Irak, des Colombiens, des Algériens, des Africains (Somalie, Sierra Leone, République du Congo, Mauritanie, Guinée, Guinée Bissau, Angola, etc.), des Sri Lankais, des Russes, des Géorgiens, des Arméniens, etc.

Il faut toutefois noter que la plupart des Africains séjournant dans notre ville – notamment ceux en provenance de l'Afrique de l'Ouest (Sierra Leone, Guinée, etc.) –, bien que déboutés de la procédure d'asile, sont très difficilement expulsables à cause des doutes subsistant quant à leur nationalité et à cause de l'attitude très fermée de leur pays d'origine quant à leur réadmission. Ils restent donc en Suisse avec une « autorisation de délai de départ » renouvelée périodiquement, sans jamais recevoir de plan de vol pour leur retour. Ils ne sont donc pas à proprement parler des clandestins ou des sans-papiers<sup>22</sup>.

Mis à part le fait d'avoir passé par la procédure d'asile, il est très difficile de relever des caractéristiques partagées par les membres de ce groupe. C'est plutôt l'hétérogénéité qui prévaut. Ces personnes – dont la plupart ont séjourné régulièrement en Suisse pendant plusieurs années – connaissent bien les possibilités offertes et ont pu se constituer un réseau de connaissances. Toutefois – et très souvent – les réseaux des requérants d'asile restent confinés aux ressortissants des différents pays d'origine.

Ceux qui restent en Suisse sont, pour une bonne part, des jeunes célibataires avec un travail plus ou moins stable. Ceux qui ne sont pas dans cette situation font preuve d'une grande mobilité. Certains font ainsi de continuel aller et retour entre différents cantons, voire différents pays, travaillant ici ou là selon les possibilités du moment. Par contre, la situation est nettement plus difficile pour les familles. Pour elles, disposer d'un travail et d'un logement représentent des conditions impératives pour prolonger leur séjour en Suisse. Dans le cas contraire, elles doivent pouvoir compter sur des proches installés et en mesure de leur fournir de l'aide.

### 5.3 Jeunes Maghrébins

Ce groupe est notamment constitué de ressortissants algériens, marocains et, dans une moindre mesure, tunisiens. Certains possèdent un passeport français. Ce groupe est presque exclusivement composé d'hommes seuls et la plupart sont très jeunes (17-30 ans).

---

<sup>21</sup> Ces personnes ne sont pas à proprement parler des clandestins parce que, même si certaines d'entre elles ont reçu un plan de vol qui n'a pas été respecté, leur situation est connue des autorités qui examinent leur éventuelle régularisation

<sup>22</sup> Nous avons constaté que, dans l'opinion publique et même parmi les professionnels de l'action sociale, l'image du « clandestin » est très souvent associée aux ressortissants de l'Afrique subsaharienne qui, pour la plupart, ne sont justement pas des clandestins. En outre, comme des réseaux mafieux importants liés au trafic de drogue existent parmi ces migrants, l'amalgame est souvent fait entre clandestin, africain et trafiquant de drogues, ce qui porte préjudice aux travailleurs sans-papiers

Ils sont en général mobiles et une partie d'entre eux sont très marginalisés. Certains arrivent de France et se livrent à une sorte de « tourisme social ». Ils effectuent de nombreux allers et retours entre la France et la Suisse où ils changent souvent de ville ou de canton.

Les plus marginalisés d'entre eux rencontrent de grandes difficultés à trouver du travail. Ils survivent grâce à de petites occupations à l'heure ou à la journée rarement rétribuées plus de dix francs de l'heure. Vu leur extrême marginalisation, ces personnes peuvent commettre des délits pour garantir leur survie (larcins, vols, petit trafic de stupéfiants – notamment de cannabis).

Les plus marginaux – quelques dizaines – n'ont pas de logement. Ils dorment à ciel ouvert durant l'été, utilisent les lieux d'accueil nocturne ou logent parfois de façon temporaire dans des appartements de toxicomanes ou de demandeurs d'asile. De fait, ils se mêlent très souvent à la population toxicomane et fréquentent les mêmes lieux d'accueil, notamment ceux du DSB (« Dispositif seuil bas »). Cette population a posé maints problèmes à ces institutions et malgré, les fréquents rapports avec le public toxicomane, les relations entre les deux groupes sont souvent très conflictuelles.

Il est important de souligner que cette population très marginale représente une partie seulement de la communauté maghrébine résidant de façon irrégulière à Lausanne (entre 10 et 30%). Ces Maghrébins marginaux jouissent d'une certaine impunité. Il est malaisé de les expulser car ils ne disposent souvent pas de documents d'identité<sup>23</sup>. Ceux qui sont renvoyés en France reviennent facilement en Suisse. Cette situation leur permet d'adopter un comportement très différent de celui des autres sans-papiers : ils ressentent nettement moins la nécessité de garder un « profil bas », fréquentent beaucoup les lieux publics et peuvent faire preuve d'une attitude assez agressive. Même s'ils ne sont pas très nombreux, ces migrants peuvent représenter un problème pour la communauté. En effet, leur marginalisation extrême et l'absence d'activité les poussent parfois vers des comportements délictueux et vers une dégradation de leur santé physique et psychique. Plusieurs intervenants sociaux ont attiré notre attention sur leur tendance à abuser de l'alcool et du cannabis et sur la dégradation de leur état de santé (notamment en raison d'une hygiène déficiente), évolution qui les rapproche du profil des toxicomanes.

Même s'ils sont souvent entre eux, les jeunes Maghrébins n'ont pas les mêmes attitudes solidaires que celles observées dans d'autres communautés. En raison probablement de leur âge et de leur situation, la règle est au chacun pour soi. La stratégie du mariage à but résidentiel semble être très présente dans ce groupe.

#### *5.4 Anciens clandestins européens, notamment ex-saisonniers*

Ce groupe – dont l'effectif est relativement important – est très peu « visible ». Il est malaisé à rencontrer parce qu'il est composé de « vieux » clandestins – certains avec dix ou vingt ans de vie en Suisse – assez bien intégrés, disposant en général d'un travail stable et se confondant avec la masse des immigrés réguliers de même origine nationale. Le groupe le plus important semble être celui des Portugais, suivi des ressortissants de l'Ex-Yougoslavie et, probablement, de quelques Espagnols. Ces personnes font rarement appel aux structures d'aide et leur présence est surtout repérable à travers la scolarisation de leurs enfants.

Suite à l'entrée en vigueur des accords bilatéraux passés entre la Suisse et les pays de l'Union européenne, une bonne partie de ces clandestins est en train de régulariser sa situation. Ce mouvement de régularisation prendra quelque temps jusqu'à la levée totale des restrictions et jusqu'à ce que les migrants en cause se soient convaincus qu'ils ne mettent pas en danger la relative stabilité de leur

---

<sup>23</sup> Ce fait, qui nous a été confirmé par le corps de police, est assez répandu dans toute l'Europe. Un article de Godfried Engbersen fait référence à une étude de la police de Rotterdam qui montre, entre autres, que « seulement 17% des clandestins arrêtés pour des délits répétés étaient expulsables » (Engbersen 1999 : 33)

situation actuelle<sup>24</sup>. Les autres, notamment les ressortissants de l'Ex-Yougoslavie, continueront de vivre dans cette situation jusqu'à leur départ ou jusqu'à ce qu'une autre possibilité se présente à eux.

### *5.5 Nouveaux saisonniers de l'Est*

Les ressortissants des pays de l'Europe de l'Est (Pologne, Russie, Ukraine, Georgie, Tchéquie, etc.) présents à Lausanne sans autorisation de séjour sont moins nombreux. On sait que des contingents de travailleurs clandestins – notamment polonais – sont employés de façon saisonnière dans l'agriculture. Si leur présence est perceptible au niveau cantonal, Lausanne est peu concernée. Certains ressortissants des pays de l'Est travaillent dans le bâtiment ou l'hôtellerie, mais représentent toutefois un effectif limité.

Ce groupe est un exemple caractéristique d'un phénomène de migration saisonnière. Il est très mobile. On pourrait parler à son égard de substitution de la traditionnelle migration saisonnière de l'Europe du Sud. Il s'agit presque exclusivement de célibataires ou de personnes mariées venues seules en Suisse. Il convient en outre de signaler l'existence de réseaux liés à des activités criminelles notamment – mais pas exclusivement – dans le domaine de la prostitution. Il en sera question plus bas (cf. section 5.7).

Un autre groupe de ressortissants de l'Est – qui ne peuvent pas être considérés comme des clandestins mais qui peuvent leur être assimilés sous certains aspects – est celui des musiciens de rue. Beaucoup d'entre eux, d'origine tzigane, fréquentent les structures d'accueil de nuit pendant leur séjour à Lausanne, créant ainsi quelques conflits avec les autres populations fréquentant ces lieux. On les rencontre aussi dans des structures diurnes les jours où ils ne peuvent pas travailler (le dimanche).

### *5.6 Asiatiques « en transit »*

Un groupe minoritaire est constitué d'Asiatiques – Chinois notamment – qui résident de façon illégale en Suisse. Il s'agit de jeunes qui, pour la plupart, considèrent leur séjour comme une étape vers d'autres destinations<sup>25</sup>. Ils arrivent en général pourvus d'un permis d'étudiant pour suivre des cours à l'université ou dans des écoles privées ... cours qu'ils ne fréquentent parfois jamais<sup>26</sup>. En matière de travail, ils trouvent notamment à s'employer dans les restaurants asiatiques ainsi que, probablement, dans le secteur des activités informelles découlant du travail d'autres ressortissants asiatiques résidant à Lausanne.

Ce groupe est extrêmement discret. Les informateurs consultés ne possèdent pas beaucoup d'informations à son sujet. Quelques-uns des migrants qui le composent (entre dix et quinze personnes) utilisent toutefois les structures d'accueil, en particulier pour bénéficier de la distribution de nourriture.

### *5.7 Réseaux mafieux et prostituées*

A Lausanne, la prostitution de rue est le fait, pour cinquante pour cent au moins, de migrantes sans autorisation de séjour. Dans ce domaine, deux nationalités sont très fortement représentées. Il s'agit

---

<sup>24</sup> Selon nos dernières informations, ce processus de régularisation est effectivement en cours.

<sup>25</sup> Il semblerait que les destinations les plus prisées soient les USA, le Canada et le Royaume-Uni.

<sup>26</sup> On connaît des cas où ces étudiants ont obtenu une bourse pour payer leur écolage mais ont abandonné les cours en se faisant rembourser une partie de l'écolage. Cela leur a permis de disposer d'un viatique pour voyager vers d'autres destinations.

des Camerounaises<sup>27</sup> et des Brésiliennes. En général, ces femmes ont laissé des enfants ou de la famille dans leur pays d'origine. Leur but est d'accumuler un maximum d'économies en peu de temps pour aider leurs familles et, si possible, pouvoir disposer d'un capital permettant de monter une activité indépendante en rentrant au pays. Leur séjour est généralement limité dans le temps, sauf pour celles qui arrivent à régulariser leur situation en épousant un ressortissant suisse ou un étranger disposant d'un permis de séjour<sup>28</sup>.

Le domaine de la prostitution de salon est moins bien documenté. Les femmes y ont peu de liberté de mouvement. Elles quittent rarement leur lieu de travail. Environ quatre-vingt-dix salons existent à Lausanne. On suppose qu'ils emploient un nombre élevé de clandestines. S'il existe quelques réseaux criminels – surtout parmi les ressortissants de l'Est européen –, la plupart de ces femmes sont amenées par une amie ou une parente qui se prostitue déjà et qui, dans certains cas, exploite la nouvelle venue<sup>29</sup>.

Ces personnes vivent dans des conditions sociales et de logement très précaires. Elles habitent en général à plusieurs dans un petit appartement (studio ou deux pièces) qui leur sert à la fois de lieu de travail et d'habitation, les obligeant à jongler entre leur propre temps de travail et de repos et celui de leur(s) collègue(s).

Travaillant avec leur corps, ces femmes sont généralement en bonne santé même si l'on connaît des situations d'Africaines déjà infectées par le VIH lors de leur arrivée en Suisse. Les prostituées sont toutefois en permanence exposées aux risques sanitaires découlant de leur activité (maladies sexuellement transmissibles en particulier) ou à une grossesse non désirée.

En ce qui concerne le trafic de stupéfiants et contrairement à des clichés répandus, le petit « deal » de drogues dures n'est en général pas le fait de clandestins mais plutôt de personnes entrées en Suisse en qualité de demandeur d'asile.

### *5.8 Situations isolées ou en voie de régularisation*

Finalement, il existe un certain nombre de personnes en situation irrégulière dont on ne peut pas vraiment prétendre qu'elles sont des clandestins. Leur présence est en effet connue des autorités et leur situation est généralement en voie de régularisation. Il s'agit notamment des cas de figure suivants :

- Enfants arrivés dans le cadre d'un regroupement familial et en attente de régularisation : Ils sont peu nombreux. Certains arrivent peu avant l'âge adulte et posent des problèmes d'insertion scolaire car leur régularisation est tout sauf acquise. Le Service cantonal de la population (SPOP) considère en effet certains d'entre eux comme des migrants économiques pour lesquelles il n'est pas prévu d'octroyer un permis<sup>30</sup>. D'autres rejoignent leurs parents dans le cadre d'une procédure d'asile. Au moment de la préparation du présent rapport, la FAREAS connaissait quatre situations de ce type, toutes concernant des enfants originaires d'Afrique subsaharienne.
- Enfants – principalement français – victimes de violences : Ils arrivent en Suisse accompagnés d'un de leurs parents (la mère généralement) en se référant au Comité international pour la dignité de l'enfant (CIDE). Il s'agit d'un groupe extrêmement limité mais qui a été très médiatisé.

---

<sup>27</sup> Selon nos informateurs, il y aurait à Lausanne une cinquantaine au moins de femmes clandestines originaires du Cameroun.

<sup>28</sup> Si le mariage est une stratégie assez généralisée parmi les clandestins (ou, pour le moins, presque toujours envisagée) pour régulariser leur séjour, bon nombre de ces femmes sont déjà mariées et, devant la possibilité d'un mariage, doivent se procurer des documents où n'apparaît pas leur état civil réel.

<sup>29</sup> Dans ces cas, la pratique consiste à reverser 50% du gain à celle qui reçoit et loue le studio.

<sup>30</sup> Dans les classes de perfectionnement, il y aurait une dizaine de situations de ce type par année avec des ressortissants turcs mais aussi italiens ou portugais.

- Personnes dont l'autorisation de séjour était liée au conjoint : Il s'agit principalement de femmes qui ont perdu cette autorisation suite à une séparation ou à un divorce. Certaines ont été contraintes de se prostituer pour garantir leur survie.

### *5.9 Ce qui est commun aux clandestins*

La typologie des migrants en situation irrégulière esquissée plus haut ne se prétend pas exhaustive. Elle ne peut surtout pas tenir compte de la grande variété des situations rencontrées. Si certains traits permettent de différencier ces groupes et de mieux comprendre la réalité de la migration irrégulière, il est aussi évident que les clandestins partagent certaines caractéristiques communes. C'est le cas en tout premier lieu de l'extrême précarité de leur situation et de leur grande vulnérabilité qui les désignent comme victimes réelles ou potentielles de divers abus.

S'il fallait dessiner le profil du clandestin tel qu'il ressort de l'ensemble des données récoltées, on pourrait dire qu'il s'agit d'une personne d'environ trente ans, qui travaille et perçoit un salaire mensuel de l'ordre de 1 300 à 1 500 francs, qui partage, avec des amis ou de la famille, un petit appartement pour lequel elle paye une participation de 200 à 250 francs par mois et qui consacre mensuellement un montant similaire à se nourrir. Sa durée moyenne de séjour se situe autour de deux ou trois ans. Dans plus de la moitié des cas, il s'agit de femmes ayant très souvent des enfants en Suisse ou au pays.

Ces données et notamment la durée de séjour sont toutefois à pondérer. En effet, la nature même de notre enquête nous a porté à avoir plus facilement accès aux données concernant la population clandestine plus précarisée et donc, pour le moins en théorie, celle plus récemment installée.

## 6 Combien sont-ils ?

La mesure de l'immigration clandestine est, depuis des années, à l'ordre du jour dans toute l'Europe. Les experts sont conscients de l'impossibilité de chiffrer de façon précise le nombre des migrants clandestins dans un lieu et à un moment donnés. Par définition, les clandestins ne sont pas enregistrés. Toutefois, dans la plupart des pays européens, des études et travaux ont tenté d'estimer leur effectif<sup>31</sup>. Malgré leur intérêt, les résultats de ces démarches ne sont pas très probants. Ils se limitent en général à des débats sur la méthodologie ou sur l'utilisation de différents indices ou critères pouvant contribuer à cette estimation.

La plupart des estimations sont entreprises à un niveau national afin de pouvoir utiliser les statistiques officielles (contrôles opérés aux frontières, infractions, etc.). Dans le contexte suisse, aucune étude n'a spécifiquement chiffré le nombre des clandestins. Seule la récente étude de Piguet et Losa (2002) a essayé d'évaluer la main-d'œuvre étrangère non déclarée. Elle obtient des résultats que nous considérons comme très discutables<sup>32</sup>. Les estimations pour l'ensemble de la Suisse diffèrent beaucoup. Ainsi, l'étude mentionnée ci-dessus estime l'effectif des travailleurs sans-papiers entre 70 à 180 000 tandis qu'un travail d'Efionayi et Cattacin (2001) mentionne un chiffre situé entre 150 et 300 000 et qu'Heiniger et Haug (1998) établissent une estimation non officielle allant de 50 et 150 000. Bon nombre des estimations récentes se basent sur l'étude de la FOBB<sup>33</sup> (1990) faisant état d'une fourchette allant de 120 à 180 000 clandestins employés dans notre pays. Si, comme nous pouvons le constater, les chiffres articulés varient beaucoup, il est intéressant de noter que ces estimations restent dans des fourchettes similaires à une décennie de distance. Ce constat suggère que le phénomène de la migration irrégulière ne tend pas à s'amplifier. Certes, les flux changent et peuvent s'intensifier à certains moments mais le stock de « clandestins » semble rester plus ou moins stable. Ce fait tendrait à confirmer la théorie selon laquelle l'arrivée des migrants répond plus aux besoins structurels de l'économie qu'à la simple situation de pauvreté dans les pays d'immigration<sup>34</sup>. En ce qui concerne la localisation des clandestins, le travail de Piguet et Losa semble enfin montrer qu'il existerait une concentration de main-d'œuvre irrégulière dans la région lémanique.

Nous avons analysé les possibilités offertes pour évaluer le nombre de sans-papiers présents à Lausanne. En premier lieu, notons qu'il est très difficile de circonscrire la démarche à cette seule ville. En effet, les frontières communales constituent un critère manquant de pertinence s'agissant de personnes non enregistrées au Contrôle des habitants. D'autre part, les méthodes statistiques utilisables impliquent le recours à des moyens dont nous ne disposons pas et dont la mise en œuvre aurait nécessité beaucoup plus temps que celui à disposition pour conduire notre réflexion.

Les chiffres présentés plus bas se basent sur nos entretiens avec divers intervenants et experts du domaine ainsi que sur les données fournies par certaines institutions et associations de migrants<sup>35</sup>. Il faut toutefois tenir compte que la plupart des personnes en situation irrégulière restent dans l'anonymat le plus complet et qu'elles ne sont connues ni des intervenants socio-sanitaires ni des

<sup>31</sup> Voir Tapinos et Delaunay 1998 et, pour la Suisse, Heiniger et Haug 1998 et Wanner 2002.

<sup>32</sup> En premier lieu, la méthode d'enquête utilisée fournit des résultats conjecturaux, voire tendancieux. En outre, les auteurs estiment le nombre de travailleurs immigrés non déclarés en Suisse comme oscillant entre 70 000 et 180 000. Même si les auteurs sont conscients des limites de leur estimation, ils soutiennent qu'elle « est la seule envisageable compte tenu des méthodes et des données actuellement disponibles » (Piguet et Losa 2002, p.75). Ce type d'enquête aboutit entre autres à une nette sous-évaluation du personnel employé dans le domaine des services. Dans le calcul minimal, ces travailleurs sont estimés à 1 250 pour toute la Suisse. Notre enquête nous permet de penser que ce nombre ne représente même pas la quantité des sans-papiers travaillant dans les services pour la seule région lausannoise.

<sup>33</sup> Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment, actuellement SIB (Syndicat de l'industrie et du bâtiment).

<sup>34</sup> Cf. Terray 1999, Portes 1999.

<sup>35</sup> Dans les études sur la mesure de la migration clandestine, ce type de technique est connue comme « Méthode Delphi ».

services de police. Comme nous l'avons vu au niveau national, les estimations diffèrent aussi beaucoup à l'échelon lausannois. Elles peuvent aller du simple au décuple<sup>36</sup>.

Pour la seule ville de Lausanne, nous pensons que le nombre des clandestins devrait osciller entre quatre et six mille personnes et approcher dix mille au niveau de la région lausannoise. En outre, environ 50% des sans-papiers présents à Lausanne proviennent d'Amérique latine. Parmi les différents groupes nationaux, le plus important est sans doute celui des Équatoriens.

Les associations d'Équatoriens de Lausanne comptent entre 1 000 et 1 500 adhérents. Elles estiment que 2 à 3 000 sans-papiers originaires de ce pays vivent dans la région lausannoise. L'importance proportionnelle de la communauté équatorienne en situation illégale est confirmée par le fait que l'on dénombrait, durant l'année scolaire 2001-2002, 70% d'écoliers équatoriens parmi les enfants en situation irrégulière.

Il n'est pas possible de transposer directement ces proportions aux autres communautés. En tout état de cause, la proportion des enfants colombiens et brésiliens représentait entre 10 et 12% du nombre des écoliers équatoriens. Considérant que notre enquête a révélé que les Colombiens et les Brésiliens sont aussi très présents comme migrants seuls (sans famille), ces constats permettent de supposer que quelques centaines de ressortissants de ces deux pays vivent en situation irrégulière à Lausanne et dans l'agglomération.

En ce qui concerne les Chiliens, certaines sources assurent qu'au moins une centaine d'entre eux se trouveraient en situation illégale à Lausanne. Il s'agirait d'ex-réfugiés revenus en Suisse après un séjour décevant au Chili et ayant ramené des parents ou des amis avec eux. Un informateur nous a assuré avoir personnellement rencontré une cinquantaine au moins de Chiliens dans cette situation.

Très présente dans les années 1996-1999, la communauté péruvienne semble beaucoup moins importante aujourd'hui. Des représentants de cette communauté estiment à environ 200 les Péruviens sans-papiers vivant en région lausannoise. En revanche, il existe une très importante concentration de ressortissants péruviens – notamment de sans-papiers – à Genève<sup>37</sup>.

Nous avons obtenu le nombre de visas octroyés par les représentations diplomatiques helvétiques pour les années 1998-2001<sup>38</sup>. Ces données doivent être traitées avec beaucoup de précautions. Pour l'Équateur, la Colombie et la Bolivie, l'obligation du visa existe depuis 1999 seulement<sup>39</sup>, ce qui rend difficile l'analyse des tendances. D'autre part, il est impossible de connaître les buts du voyage ni combien de personnes sont restées en Suisse à l'échéance du visa. On peut toutefois observer quelques pics intéressants. C'est notamment le cas pour l'Équateur : en 2001, on enregistre une augmentation

---

<sup>36</sup> Nous avons entendu des chiffres variant entre 2 ou 3 000 et 20 000 clandestins pour la région lausannoise.

<sup>37</sup> Pour plus d'informations sur les Péruviens à Genève, voir le travail de Waridel et Perez Madeiro (1997).

<sup>38</sup> Nous fournissons, ci-dessous, le nombre des visas octroyés, selon les statistiques de l'Office fédéral des étrangers (OFE) et, entre parenthèses, les données fournies directement par les ambassades suisses dans les principaux pays latino-américains :

- Équateur : 2 090 (2 090) en 1999, 2 055 (2 055) en 2000 et 2 797 (5 594!) en 2001,
- Colombie : 6 001 (6 054) en 1999, 8 393 (8 539) en 2000 et 6 550 (6 555) en 2001,
- Bolivie : 970 en 1999, 1 018 en 2000 et 1 130 en 2001,
- Pérou : 3 406 en 1998, 3 438 en 1999, 3 217 en 2000 et 3 149 pour 2001,

Pour les Brésiliens et les Chiliens, le visa n'est pas obligatoire.

Dans un premier temps, nous avons demandé ces données aux ambassades suisses. Les ambassades de Lima et La Paz nous ont renvoyé à l'Office fédéral des étrangers. Celles de Quito et Bogota nous ont fourni leurs données. Comme nous pouvons l'observer, les données en provenance de Colombie sont différentes et légèrement supérieures à celles fournies par l'OFE. Plus troublant, les données de l'ambassade suisse à Quito diffèrent seulement pour l'année 2001 mais elles représentent exactement le double de celles de l'OFE, ce qui représenterait une augmentation de plus de 170% par rapport à 2000. Quand nous avons recontacté l'ambassade pour confirmer ce chiffre, elle nous a renvoyé aux données de l'OFE. Remarquons encore qu'Alain Walther, journaliste à 24 Heures, a publié le 3 octobre 2001 un article intitulé « Les passeurs sont en Équateur » où il affirmait, selon les informations fournies par le chef de la chancellerie de l'ambassade, que cette dernière délivrait tous les mois quelque 400 visas touristiques. Cela confirmerait les données que l'ambassade nous a fournies dans un premier temps.

<sup>39</sup> Pour le Pérou, l'obligation du visa existait déjà antérieurement.

minimale (en prenant les données de l'OFE) de 35% des visas octroyés par rapport à la moyenne des deux années précédentes; toutefois, si l'on recourt aux données de l'ambassade (voir note 38), l'augmentation serait de 170% !. Nous tendons à croire en ces derniers chiffres car ils confirment les impressions des intervenants de terrain qui parlent d'une arrivée massive d'Équatoriens durant cette année-là. Sachant que ces derniers sont particulièrement présents en région lausannoise, ces données confirmeraient aussi le nombre fourni par leur association. Pour la Colombie, c'est en 2000 que le nombre de visas a augmenté de façon considérable (+40%) par rapport à l'année 1999, pour diminuer de 22% l'année suivante. En conclusion et en ce qui concerne les Latino-Américains, il nous semble qu'estimer le nombre de clandestins stables (stock) entre 2 000 et 3 000 unités ne paraît pas exagéré.

En ce qui concerne l'effectif des déboutés de la procédure d'asile, une estimation peut être tentée à partir du chiffre officiel des « partis sans laisser d'adresse ». Nous avons vu que, ces dernières années, environ 800 personnes disparaissaient chaque année des contrôles et qu'on estimait à 50% la proportion de celles qui restaient sur place. Il n'est toutefois pas concevable d'additionner simplement ces chiffres année après année. En effet, une partie seulement des personnes concernées pourraient séjourner à Lausanne. D'autre part, on demeure sans information quant à la durée de leur séjour. En nous basant sur les témoignages reçus, nous estimons cependant qu'entre 500 et 1 000 personnes pourraient se trouver dans cette situation à Lausanne.

Toujours en nous basant sur les mêmes sources, le nombre des ex-saisonniers en situation irrégulière se trouvant sur le territoire communal devrait se situer dans une fourchette allant de 300 à 500 personnes et il pourrait y avoir une quantité analogue de jeunes Maghrébins. Il est en revanche très difficile d'articuler des chiffres de ce type pour les autres communautés nationales car elles sont moins facilement accessibles et que certaines s'entourent d'un grand secret.

Revenant aux sans-papiers pris globalement, une étude présentée par le Bureau international du travail (BIT) établit que le nombre de migrants en situation irrégulière représente généralement 10 à 15% de la population étrangère résidente. Si nous nous tenons à ce type d'estimation et en sachant que 45 000 étrangers résident actuellement à Lausanne, le nombre des clandestins devrait se situer dans la fourchette allant de 4 500 à 6 750 personnes.

## 7 Conditions de vie et l'utilisation des structures socio-sanitaires

Après avoir tracé le profil des principaux groupes de sans-papiers et estimé leur nombre, nous allons maintenant aborder plus concrètement différents aspects de leurs conditions d'existence. Pour chaque problématique, nous ferons référence aux structures sanitaires et sociales concernées et présenterons leurs points de vue et les éventuelles difficultés qu'elles rencontrent.

Même si cela peut paraître superflu, notons que l'élément qui différencie les clandestins des autres groupes de migrants est exclusivement leur statut légal. Celui-ci représente la cause principale des problèmes qu'ils rencontrent. Quand nous parlons de leurs conditions de vie, il faut toujours tenir présent à l'esprit le fait que l'élément le plus pénible et déterminant consiste probablement en la nécessité de vivre caché, de passer inaperçu, de ne pas se faire repérer comme sans-papiers. Le secret et la peur sont deux constantes qui conditionnent la vie de l'immense majorité des clandestins.

Dans les études sur les migrations irrégulières<sup>40</sup>, on différencie souvent deux types de stratégies déployées par les migrants : les stratégies de séjour (i.e. celles destinées à garantir au migrant de rester dans le pays d'immigration et, si possible, d'y régulariser sa situation) et les stratégies de survie. Cette différenciation est purement analytique. Elle ne doit pas cacher que, dans le quotidien de la plupart des sans-papiers, garantir sa survie va de pair avec la quête d'un statut.

Ce chapitre analyse les modalités employées par les sans-papiers pour se ménager des conditions minimales d'existence. Nous introduirons le thème en donnant un bref aperçu des stratégies de séjour.

Dans un article sur les stratégies de séjour des migrants clandestins, Godfried Engbersen considère que le secret représente une composante essentielle de l'identité sociale des clandestins et qu'elle les différencie des autres marginaux (Engbersen 1999). Si garder le secret et cacher son statut constitue un élément toujours présent dans la vie d'un sans-papiers, nous sommes d'avis que la représentation sociale des sans-papiers est en train d'évoluer et que cet aspect est moins prépondérant. La problématique des clandestins a pris une grande visibilité<sup>41</sup> et une bonne partie d'entre eux ne sont plus obligés de vivre dans le secret, au moins en ce qui concerne certains aspects de leur vie sociale<sup>42</sup>. Ils se réunissent ouvertement dans des lieux publics, manifestent, rencontrent les autorités, se laissent photographier par des journaux, etc. Cette « sortie de l'ombre » n'empêche pas que le quotidien du clandestin soit fait de peur. Dans tous leurs récits, la crainte d'être appréhendé et expulsé est omniprésente. C'est avec la peur au ventre qu'ils se rendent chaque jour à leur travail ou envoient leurs enfants à l'école. Pour eux, demain est toujours hypothétique.

Les règles à connaître pour prendre un minimum de risques circulent à l'intérieur de chaque communauté : lieux à fréquenter ou à éviter, ce qui peut se faire ou non, comment garder un profil bas, éviter les conflits ou les discussions sur la voie publique, nécessité de se faire accompagner pour entreprendre certaines démarches, etc. Au-delà des troubles psychiques et psychosomatiques qu'un tel stress procure, certains sans-papiers commencent à trouver un nouveau sens à leur vie dans le combat pour la reconnaissance de leur statut et de leur travail<sup>43</sup>.

En suivant Engbersen (1999), nous pouvons différencier quatre stratégies de séjour principales. Elles sont développées pour éviter une expulsion ou, dans le meilleur des cas, pour obtenir un permis de séjour. Elles servent aussi, dans une large mesure, à garantir la survie ou des conditions de vie acceptables :

---

<sup>40</sup> Par exemple dans l'étude d'Adam et al. (2002).

<sup>41</sup> A Lausanne notamment depuis l'été 2001 avec l'occupation de l'église de Bellevaux.

<sup>42</sup> Ce qui est facilité par les mouvements de solidarité de la population locale et aussi, dans le contexte lausannois, par une attitude peu répressive de la part de la police communale.

<sup>43</sup> A Lausanne, ce phénomène concerne surtout une partie de la communauté équatorienne.

- mobilisation du capital social (i.e. utilisation du réseau notamment familial et communautaire),
- mariage à but résidentiel,
- manipulation ou usurpation d'identité,
- suivi de certaines règles de comportement dans l'espace public.

Dès son arrivée, le migrant irrégulier doit résoudre trois problèmes : trouver du travail, se procurer un logement et avoir accès aux soins de santé. Nous verrons que les stratégies mentionnées ci-dessus sont très utilisées dans la résolution de ces problèmes. Ainsi l'utilisation du réseau familial et communautaire est-elle souvent essentielle pour obtenir un logement ou du travail – notamment durant la période d'installation. Quant à l'usurpation d'identité, elle est pratiquée en particulier pour accéder à des soins de santé.

### 7.1 Travail

Il est important de spécifier que la notion de « travail clandestin » est utilisée pour désigner des réalités très différentes. Il y a d'une part le travail des immigrés sans permis de séjour ni permis de travail et, de l'autre, le travail des salariés en situation régulière mais non déclarés par leur employeur (« travail au noir » ou « travail au gris »)<sup>44</sup>. Pour subsister, les sans-papiers sont obligés d'exercer une activité que l'on peut considérer comme illégale mais qui n'est pas nécessairement « au noir ». Le travail non déclaré représente une contrainte pour les sans-papiers. Il ne répond cependant pas au désir d'éluder impôts ou charges sociales<sup>45</sup>. Les travailleurs immigrés sans permis de séjour n'attendent au contraire rien d'autre que la reconnaissance de leur activité. Comme l'affirme Johan Leman : « pour eux encore plus que pour d'autres, leur séjour dépend du fait qu'ils trouvent un employeur » (Leman 1995, p. 14).

Dans leur très grande majorité les clandestins vivent exclusivement du produit de leur travail. Cette affirmation n'est pas aussi banale qu'elle peut le sembler. En effet, cette population est très souvent victime d'un amalgame mensonger et dangereux assimilant clandestins, délinquants et trafiquants de drogue. Il est vrai que le terme même de « clandestin » fait penser à des activités illicites et/ou illégales. Or, outre le fait d'être obligés de travailler au noir, les sans-papiers effectuent les travaux les plus pénibles et les plus mal payés. De plus, en raison de leur manque de statut, ils se trouvent très souvent dans des situations de surexploitation face auxquelles ils demeurent sans protection<sup>46</sup>. En utilisant une expression d'Emmanuel Terray, nous pouvons affirmer que « privés de toute protection sociale, les sans-papiers travaillent »<sup>47</sup>.

Il est important de noter que l'utilisation des travailleurs en situation irrégulière dans les entreprises privées répond moins au besoin de main-d'œuvre « peu qualifiée » qu'au besoin d'une main-d'œuvre « peu payée ». L'étude de Piguet et Losa souligne le paradoxe existant entre le faible taux d'occupation des requérants d'asile et la demande potentielle exprimée par les entreprises ayant participé à l'enquête (Piguet et Losa 2002, p. 31). Ayant droit à une aide sociale – même si elle est minime –, les requérants d'asile ne sont pas toujours disposés à accepter n'importe quelles conditions de travail. A l'inverse, les sans-papiers sont obligés de tout accepter même s'ils ont très souvent une formation professionnelle voire universitaire.

---

<sup>44</sup> Un article de 24 heures sur le contrôle des chantiers de construction montrait que, sur environ 300 dénonciations annuelles, 100 concernaient des sans-papiers et 100 le travail au noir (24 heures, 17.9.2002).

<sup>45</sup> Ce qui est, par contre, très souvent le cas des employeurs.

<sup>46</sup> Il existe aussi, évidemment, des réseaux de délinquants qui séjournent de façon illégale en Suisse. Ils ne sont toutefois pas constitués de travailleurs migrants mais de délinquants organisés entrant en Suisse pour déployer leurs activités pendant un certain temps puis rentrant chez eux ou passant dans un autre pays. On notera au surplus que leur nombre est très réduit par rapport au nombre des travailleurs sans-papiers.

<sup>47</sup> Phrase tirée d'un texte de Terray (« Les sans-papiers, des exclus du travail ») présenté sur le site Internet du CEDETIM (Centre de recherches et d'initiatives de solidarité internationale) de Paris.

Les secteurs ou domaines où l'emploi de migrants sans-papiers est très répandu sont connus. Il s'agit principalement des secteurs suivants :

- Nettoyage, travaux ménagers et garde d'enfants : L'utilisation de femmes sans-papiers pour des tâches ménagères ou pour la garde d'enfants est toujours plus répandue. Ce phénomène illustre l'importance des « pull factors » dans les migrations. Il répond en grande partie à l'évolution sociale récente de la structure familiale. Combiné à la rareté et au coût des solutions de garde d'enfants, le nombre croissant des familles monoparentales dont le chef est une femme tenue d'exercer une activité professionnelle à plein temps en raison de ses ressources limitées impose la recherche de solutions pratiques et moins coûteuses que celles agréées par les collectivités publiques<sup>48</sup>. Il faut souligner qu'il ne s'agit pas exclusivement de familles de la classe moyenne disposant d'un revenu confortable. Au contraire, de plus en plus de familles modestes se font aider dans leurs tâches ménagères et familiales afin de pouvoir exercer une activité professionnelle à temps complet.

Dans ce domaine, il faut différencier les femmes qui travaillent en étant nourries et logées (les « résidentielles ») de celles qui ne passent qu'un nombre d'heures limité dans le ménage de leur employeur. Outre l'accomplissement de tâches purement ménagères, les premières s'occupent généralement aussi des enfants. Elles sont parfois surexploitées et souvent très mal payées (ce qui a fait parler d'un esclavage moderne). Ces migrantes ont par ailleurs beaucoup moins de contacts avec l'extérieur et avec leur communauté. Leur destin dépend dans une large mesure de la famille dans laquelle elles travaillent. Celles qui sont occupées à l'heure ont pour leur part le souci constant de trouver de nouveaux lieux de travail pour augmenter leurs rentrées d'argent ou pour remplacer les heures qu'elles n'ont pas pu faire pour différents motifs. Elles sont souvent rétribuées au tarif du marché et il n'existe aucune différence importante entre leur salaire et celui payé aux femmes possédant un permis de séjour. Il s'agit globalement d'un domaine où le travail est presque toujours effectué au noir et où le recours à des migrantes irrégulières dépend avant tout de la rareté de la main-d'œuvre légalement autorisée à travailler.

Un certain nombre de clandestines sont employées comme dames de compagnie auprès de personnes âgées. Enfin, l'utilisation de sans-papiers comme personnel de nettoyage est très courante dans les petites entreprises de nettoyage intervenant dans des restaurants, des bureaux ainsi que dans de petites ou moyennes entreprises.

- Hôtellerie et restauration : C'est un domaine dans lequel l'utilisation de clandestins est très largement répandue depuis très longtemps. Selon certaines sources, il n'existe pratiquement aucun hôtel, café ou restaurant qui n'emploie – ou n'ait employé – de personnel « au noir », notamment des sans-papiers. La survie d'une large partie de ces établissements publics semble du reste dépendre, dans une large mesure, de l'utilisation de cette main-d'œuvre.
- Bâtiment : Comme les établissements publics, les chantiers sont des lieux d'emploi classiques pour la main-d'œuvre non déclarée. C'est plus particulièrement au niveau des petites entreprises sous-traitantes que l'utilisation de clandestins est la plus répandue. Toutefois, le nombre des sans-papiers travaillant dans ce secteur semble un peu moins important que dans les domaines mentionnés auparavant.
- Secteur occulte, petites entreprises privées, notamment de services : Il existe une myriade de petites activités, plus ou moins informelles, pour lesquelles les travailleurs sans-papiers sont largement utilisés (déménagements, jardinage, distribution, etc.).

Bien que les domaines évoqués ci-dessus soient ceux typiquement concernés par l'emploi de travailleurs irréguliers, nous ne pouvons exclure la présence de ces derniers dans d'autres secteurs économiques.

---

<sup>48</sup> Par exemple, une femme avec un salaire moyen et deux enfants en bas âge payera sûrement plus cher pour les frais de garderie que pour l'emploi d'une fille à la journée ou logée chez elle et, en plus, l'employée fera le ménage et préparera même les repas.

Selon les informations reçues, les salaires nets se situent autour de 1 300 à 1 500 francs par mois. Ces données peuvent toutefois changer selon la branche d'activité et la durée du travail effectué dans le même lieu. Ainsi, certains sans-papiers établis de longue date à Lausanne nous ont confirmé réaliser un salaire correspondant à ceux habituellement pratiqués dans la branche et même être payés un peu plus que d'autres collaborateurs « réguliers ». Ces situations ne sont pas rares. Elles concernent évidemment des travailleurs qui « comptent » pour leur employeur. En outre, dans ces cas, l'employeur paye les cotisations sociales et effectue la retenue des impôts. En effet, la « perversité » du système helvétique fait que bon nombre de travailleurs clandestins (travailleurs « au gris ») paient leurs impôts et leurs cotisations d'assurances sociales sans qu'aucun droit ne leur soit officiellement reconnu en retour. Un sans-papiers exprimait ainsi son étonnement devant une assemblée : « expliquez-moi ce que signifie être un clandestin quand l'Etat connaît mes coordonnées et n'a aucun problème pour encaisser mes impôts et mes cotisations aux assurances ».

Le travail de ménage est en général payé entre dix-huit et vingt-deux francs de l'heure. Par contre, dans les petites entreprises de nettoyage ou dans les cafés-restaurants, le travail de nettoyage est moins bien rétribué et le salaire peut n'atteindre que dix francs de l'heure. Les femmes logées et nourries sont souvent obligées de travailler de dix à douze heures par jour six jours par semaine pour un salaire situé entre 600 et 800 francs par mois. Dans certains cas – peu nombreux toutefois – le salaire peut atteindre 1 200 ou 1 300 francs par mois.

Les conditions de travail sont très dures en raison de la nature des tâches accomplies et du nombre d'heures quotidiennes de travail. En outre, les sans-papiers sont presque toujours obligés d'accepter les conditions imposées par l'employeur puisqu'ils n'ont aucune protection et peuvent être licenciés voire dénoncés<sup>49</sup> à tout moment. Ils se trouvent dans l'impossibilité de quitter leur travail s'ils n'en ont pas un autre en vue. Dans ce domaine, la « flexibilité » imposée aux travailleurs est totale. D'autre part, les femmes de ménage, obligées de trouver toujours plus d'employeurs, sont souvent victimes de toute sorte de propositions malhonnêtes.

Du point de vue des employeurs par contre, cette main-d'œuvre présente énormément d'avantages. C'est ce que l'anthropologue Emmanuel Terray a appelé la « délocalisation sur place » : « Elle rend possible une satisfaction pleine et entière des exigences de flexibilité et de précarisation de la main-d'œuvre qui gouvernent aujourd'hui toute l'activité économique » (Terray 1999, p. 18).

Les sans-papiers représentent une main-d'œuvre moins chère, flexible à volonté, docile, précaire et surexploitable : les employeurs sont sans aucun doute les grands gagnants de cette situation. En outre, lorsque les contrôles effectués sur les lieux de travail aboutissent à la dénonciation de personnes en situation irrégulière, ce sont toujours ces dernières qui paient le prix fort (amende et expulsion). Les employeurs s'en sortent avec une petite amende et peuvent recommencer à embaucher des clandestins.

En résumé, la question du travail est au centre de toute la problématique « clandestins ». Certains secteurs économiques sont friands de cette main-d'œuvre qui leur permet d'augmenter leur compétitivité ou leurs bénéfices<sup>50</sup>. Pour leur part, les migrants irréguliers arrivent et s'installent dans la mesure où il existe des possibilités de travail. On peut donc logiquement conclure qu'il faudrait commencer par combattre ceux qui les emploient si l'on voulait s'attaquer aux migrants irréguliers<sup>51</sup>.

---

<sup>49</sup> Il semble assez courant que les employeurs utilisent la menace de la dénonciation pour assujettir les travailleurs sans-papiers.

<sup>50</sup> Il est clair qu'il ne s'agit pas exclusivement d'un problème de pénurie de main-d'œuvre. Par exemple, comme le montre l'étude de Piguët et Losa (2002), les requérants d'asile sont relativement peu employés. Le problème réside plutôt dans les conditions de travail que ces secteurs économiques veulent imposer. De fait, la solution prônée par les milieux patronaux consiste en l'émission de permis de travail de très courte durée n'accordant aucun droit aux travailleurs migrants.

<sup>51</sup> Ceci est aussi soutenu par des fonctionnaires fédéraux comme Martin Nyffenegger de l'OFE : « C'est en premier lieu aux employeurs qu'il faut infliger des peines plus sévères » (dans : La Vie économique de février 2002, p.14). Mais quelques lignes plus bas, en parlant de la procédure de consultation de la nouvelle LEtr, M. Nyffenegger écrit que si les dispositions pénales proposées ont reçu un accueil en général favorable, « en revanche, la peine minimale d'un an prévue à l'encontre de la personne qui, ayant fait l'objet d'une condamnation exécutoire, a de nouveau employé, dans les cinq années suivantes, un étranger qui n'est pas autorisé à exercer une activité

## 7.2 Logement

Le problème du logement est essentiel. Il représente un domaine où l'intervention des pouvoirs publics est difficile. Au-delà de la fourniture de solutions de dépannage (structures d'accueil nocturne pour sans-abri), il paraît improbable d'améliorer les conditions de logement des migrants sans permis de séjour dans le contexte juridique et politique actuel. Leurs conditions d'hébergement sont pourtant extrêmement préoccupantes. Ils vivent très souvent dans une promiscuité inacceptable selon les standards de leurs pays d'origine et encore plus scandaleuse en regard des exigences helvétiques.

Les migrants clandestins arrivent en général parce que des membres de leur famille ou des connaissances sont déjà établies en Suisse. Dans la grande majorité des cas, ce sont eux qui les logent, du moins dans un premier temps. L'expérience montre cependant que certaines situations s'éternisent.

Les témoignages recueillis concordent sur certains éléments : les migrants en situation irrégulière logent dans de très petits appartements (studio ou deux pièces) loués entre 600 et 800 francs par mois. Les occupants sont toujours très nombreux : en moyenne trois à quatre personnes dans un studio<sup>52</sup>. Certains appartements sont des squats, d'autres sont pris en sous-location. La recherche d'un appartement est très difficile. Elle prend plusieurs mois. En outre, la signature du bail nécessite l'intervention d'un proche à titre gracieux ou contre rémunération<sup>53</sup>. Il existe aussi des personnes peu scrupuleuses qui sous-louent par chambre, voire par lit, pour des prix allant de 200 à 300 francs par lit et par mois. Ce montant représente en moyenne le budget que les clandestins consacrent, par personne, à leur hébergement.

La promiscuité dans laquelle les migrants en situation irrégulière sont obligés de vivre les empêche de se reposer. Elle est source d'un énorme stress. Elle est aussi à l'origine d'importants conflits interpersonnels. Une ressortissante d'Amérique latine nous racontait avoir vécu plusieurs mois dans le minuscule studio qu'elle partageait avec son fils, sa sœur et son frère. Il n'y avait place que pour un seul un lit sur lequel elle dormait avec son fils et sa sœur, tandis que son frère dormait par terre. Le soir, elle devait s'efforcer de calmer son fils pour permettre à son frère de se reposer (il devait se lever à 4h.30 pour se rendre à son travail). La situation était devenue très tendue. Elle a été résolue grâce à l'intervention d'une collaboratrice de la garderie fréquentée par l'enfant. Alertée par son état de fatigue, elle s'est intéressée au problème et a proposé de s'entremettre pour signer un bail.

Le besoin de cacher sa situation aux voisins pour éviter d'être dénoncé représente un problème supplémentaire. Il faut contrôler les entrées et sorties de l'appartement, le bruit produit, etc. Les migrants irréguliers sont par ailleurs très souvent obligés de changer de lieu d'habitation parce que la sous-location prend fin, par peur d'une dénonciation de la part du voisinage, par crainte d'être repérés par la police ou par besoin de se rapprocher des lieux de travail.

En dépit de toutes ces difficultés, les intervenants s'accordent à reconnaître que, dans la plupart des cas et notamment pour les familles latino-américaines, une grande attention est portée aux conditions d'hygiène et au maintien d'un cadre de vie « convenable ».

Ceux qui n'ont pas « un toit pour la nuit » sont peu nombreux. A l'exception de quelques situations d'urgence, il s'agit en général de jeunes sans travail régulier. Nous estimons que ce problème concerne deux ou trois dizaines de jeunes hommes, pour la plupart originaires du Maghreb. Ils trouvent des solutions temporaires dans les espaces d'accueil nocturnes, chez des personnes qui les logent pour quelques jours ou en dormant à la belle étoile. Les jeunes femmes seules ou avec un enfant se trouvant

---

en Suisse, a provoqué certaines critiques » (ibidem). Nyffenegger ne précise pas de quel secteur provenaient les critiques mais, en tout cas, le Conseil fédéral les a considérées comme fondées et la peine minimale devrait être supprimée du projet soumis au Parlement.

<sup>52</sup> Le pire cas dont nous ayons entendu parler – il s'agissait d'un témoignage vécu – portait sur un appartement d'une pièce et demie où logeaient dix-sept personnes. Il s'agissait de plusieurs familles de ressortissants équatoriens avec enfants.

<sup>53</sup> Selon nos informations, elle se paye entre 300 et 500 francs.

sans hébergement – notamment suite à des problèmes particuliers (violence familiale par exemple) – peuvent faire appel à certaines institutions de charité.

Au total, la situation en matière de logement est très difficile et il est malaisé de trouver des solutions. Déjà fortement ressentie par une partie de la population lausannoise – surtout la plus précarisée –, la pénurie de logements rend utopique, du moins pour le moment, une action officielle visant améliorer les conditions de logement des clandestins. Par contre, il est important de veiller à ce que des places continuent de leur être accessibles dans des lieux d'accueil nocturne.

### 7.3 Santé

La population des migrants irréguliers est formée de personnes jeunes qui doivent vivre de leur travail. Elles sont en général en bonne santé<sup>54</sup>. Quelques cas de maladies infectieuses sont constatés (tuberculose, HIV, etc.) mais il s'agit plutôt de l'exception que de la règle. Les problèmes surgissent surtout au niveau de la santé dentaire.

Les conditions de vie et de travail en Suisse peuvent avoir des incidences négatives pour la santé des clandestins. Il s'agit d'une part des maladies propres au type d'activité : maux de dos, accidents ainsi que divers problèmes non traités au moment de leur apparition. Contraints de toujours vivre dans le stress en raison de leur situation illégale, les sans-papiers présentent souvent des troubles psychosomatiques (problèmes gastriques, dermatologiques, etc.) ou psychologiques.

La situation des jeunes marginaux est différente. Cette population n'a souvent pas de travail et côtoie les milieux les plus précarisés. Au dire des intervenants, elle s'expose à des risques de dépendance (à l'alcool mais aussi à certaines drogues illégales).

Parmi les besoins vitaux de cette population, l'accès à la santé est fondamental et prioritaire. Actuellement, les principales institutions hospitalières reçoivent et traitent les clandestins mais le problème est qu'une partie seulement d'entre eux se rend dans les hôpitaux. Plusieurs raisons fondamentales à cela : la peur de devoir faire état de sa situation, le risque – malgré le discours rassurant des intervenants, de perdre son anonymat<sup>55</sup> – et le fait de savoir que les prix sont très élevés et qu'il faudra s'endetter pour financer les prestations reçues.

La difficulté de s'affilier à une caisse d'assurance maladie et accidents<sup>56</sup> est mal vécue par une bonne partie des sans-papiers. En effet, ceux qui commencent à stabiliser leur situation financière voudraient pouvoir s'assurer même en payant des primes excessives par rapport à leurs revenus. Cette situation est particulièrement critique pour les enfants. Ceux-ci sont suivis de façon gratuite – notamment par l'Hôpital de l'enfance – mais certains médicaments sont extrêmement coûteux et personne ne sait si les parents peuvent suivre le traitement prescrit par le médecin.

En ce qui concerne les adultes dépourvus d'assurance maladie, il existe à Lausanne des structures sanitaires de proximité qui jouent un rôle essentiel. L'anonymat des usagers y étant respecté, les personnes en situation irrégulière s'y rendent sans trop de préoccupations. Ces dispensaires ont notamment une fonction de filtrage qui permet d'éviter que des situations bénignes surchargent les structures hospitalières. Les patients qu'elles réfèrent aux hôpitaux reçoivent de leur part des indications précises ainsi qu'une lettre d'accompagnement qui les rassurent.

---

<sup>54</sup> Ce qui n'exclut pas les cas particuliers. Nous avons connu une famille arrivée en Suisse pour offrir à l'un de ses enfants un traitement médical pas garanti dans le pays d'origine.

<sup>55</sup> La transmission au Contrôle des habitants, début 2002, de données concernant une femme qui venait d'accoucher au CHUV montre qu'un certain risque existe bel et bien.

<sup>56</sup> Un certain nombre de sans-papiers, très minoritaires, sont toutefois assurés. Il s'agit de ceux qui séjournent en Suisse de longue date et qui ont pu s'assurer avant l'entrée en vigueur de la LAMal (1996). Quelques-uns ont aussi pu s'assurer par la suite en passant notamment par leur employeur ou par une connaissance travaillant dans une assurance.

De nombreux clandestins – notamment parmi ceux installés depuis longtemps Suisse – se font soigner par des médecins ou des institutions sanitaires privées. Il est très difficile d'évaluer combien font appel à de telles solutions et pour quels problèmes. Il semble toutefois acquis que ceux qui sont dépourvus d'une couverture d'assurance limitent leurs consultations au strict minimum : maladies chroniques, douleurs insupportables et urgences.

### 7.3.1 *Prise en charge médicale des enfants*

L'Hôpital de l'enfance de Lausanne (HEL) est impliqué en première ligne dans le suivi sanitaire des enfants migrants en situation irrégulière. Son action médicale est nettement orientée vers les problèmes de santé propres aux populations migrantes qui constituent l'essentiel de sa clientèle. Les demandes sanitaires des enfants sans statut ne diffèrent pas fondamentalement de celles, classiques, des autres enfants immigrés : on relève un nombre un peu plus important de problèmes traumatologiques et d'accidents, de problèmes nutritionnels, de vaccinations et de maladies infectieuses – notamment tuberculose et hépatite B. Certains problèmes ne peuvent pas être traités par l'HEL, notamment ceux bucco-dentaires et psychiques au sens large.

Par analogie avec la scolarisation, le principe de base est le droit des enfants à la santé et cela indépendamment de leur statut légal. Dans ce sens, les soins dispensés aux enfants sans-papiers sont gratuits.

Le nombre de familles clandestines faisant appel à l'HEL est en constante augmentation. Depuis septembre 1999, l'établissement a suivi plus de 300 nouvelles familles<sup>57</sup>. Il ne s'agit pas de l'ensemble des patients traités mais exclusivement des nouvelles familles qui se présentent. A cet égard, chaque famille peut avoir plus d'un enfant et chaque enfant peut être traité à plusieurs reprises au cours d'une même année.

L'HEL emploie une assistante sociale qui rencontre tous les nouveaux patients. Elle offre également son appui aux adultes en les orientant si nécessaire vers les structures sociales appropriées. Elle est aussi sollicitée pour des demandes à caractère non strictement médical et, en premier lieu, pour la recherche de places dans les garderies.

Le public étant principalement composé de familles originaires d'Amérique latine (80 à 90% des situations, principalement équatoriennes mais aussi colombiennes et brésiliennes), l'HEL fait appel, une matinée par semaine, à une traductrice-médiatrice hispanophone qui effectue des traductions et aide les bénéficiaires à remplir les formulaires. Il emploie aussi deux infirmières capables de s'exprimer en espagnol.

L'hôpital souhaite prendre en charge les problèmes psychosociaux. Il constate en effet beaucoup de situations de mères seules, épuisées par leur travail et par le stress lié à leur situation légale et qui n'arrivent pas à se soigner. Il ne dispose toutefois pas des ressources nécessaires

Les frais occasionnés par la prise en charge de la population clandestine sont majoritairement couverts par le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)<sup>58</sup>. L'administration cantonale ne prend toutefois pas en charge les coûts indirects de l'intervention médicale tels que travail de l'assistante sociale ou travail des traducteurs. En outre, certains enfants ne sont pas immédiatement annoncés comme clandestins et des factures restent en suspens. La procédure de facturation au SASH est lourde et compliquée. Sur la foi de leur expérience, les intervenants de l'HEL estiment que certains patients seraient disposés à participer aux frais occasionnés par leur prise en charge. Cette possibilité est toutefois exclue dans la pratique actuelle.

---

<sup>57</sup> De septembre 1999 à fin septembre 2002.

<sup>58</sup> La facture annuelle est de l'ordre de 80 à 100 000 francs par année.

Finalement, deux problèmes sanitaires restent pendants. Leurs patients étant dépourvus de toute couverture d'assurance<sup>59</sup>, les médecins ne sont pas certains que les médicaments prescrits sont effectivement achetés. A ce sujet, ils ressentent le besoin de travailler en partenariat avec des pharmacies disposées à fournir les médicaments à des conditions favorables. D'autre part, il existe un besoin de structures de proximité garantissant une politique de prévention et de contrôle. De tels dispositifs sont notamment importants pour dépister les cas de tuberculose qui, une fois déclarés, exigent un traitement très lourd ainsi qu'une prise en charge de l'entourage du patient.

### 7.3.2 *La prise en charge médicale des adultes*

En ce qui concerne la population adulte, la situation est plus contrastée. Différentes structures sont sollicitées à plusieurs niveaux : la Polyclinique médicale universitaire (PMU), le CHUV, les structures d'hygiène et de soins de proximité, les plannings familiaux ainsi que les services infirmiers de quelques institutions sociales.

Par sa nature, la PMU est la structure hospitalière principalement prévue pour la prise en charge sanitaire des personnes en situation irrégulière. De fait, elle est particulièrement concernée par une population vivant en situation plus ou moins précaire et composée pour plus de la moitié par des étrangers. Les intervenants de la PMU se sont rendu compte d'un afflux important de sans-papiers vers la fin de l'année 2000. Depuis 2001, ils sont très attentifs à l'évolution de la situation et ont produit une étude basée sur un questionnaire proposé aux patients en situation irrégulière. Il en ressort que, de janvier à décembre 2001, la PMU a fourni plus de 300 consultations à 150 migrants clandestins, pour une facture d'environ 40 000 francs. Ces migrants représentent dix-huit nationalités, dont les plus importantes sont :

- Équateur : 52.7%,
- Colombie : 9.6%,
- Algérie : 8.9%,
- Pérou : 4.1%,
- Brésil : 3.4%.

La moyenne du séjour en Suisse de ces patients est de dix-sept mois; leur âge moyen atteint trente ans et 56% sont des femmes. Les consultations étaient surtout dues à des problèmes dermatologiques, à des lombalgies et à des épigastralgies. Les médecins de la PMU estiment que bon nombre de ces symptômes sont liés à un état d'anxiété.

L'équipe de la PMU s'est organisée pour recevoir ces patients, y compris ceux qui présentent une problématique sociale. Un médecin s'occupe principalement du suivi des patients sans-papiers hispanophones et une infirmière de liaison prend en charge leurs problèmes sociaux. Toutes les consultations sont facturées mais la PMU établit un plan de paiement adapté aux moyens du patient<sup>60</sup>.

Pour le moment la PMU arrive à gérer sans trop de problèmes la prise en charge des clandestins. Son directeur soutient que le rôle joué par les institutions fournissant des soins de proximité (spécialement le Point d'Eau et le Passage) est essentiel<sup>61</sup>.

Pour sa part, le CHUV ne travaille pas en première ligne dans les soins médicaux aux sans-papiers, sauf en ce qui concerne les urgences et la maternité. Il est aussi spécialisé dans le traitement du VIH/sida. Les patients clandestins sont enregistrés comme s'il s'agissait de personnes résidant à

---

<sup>59</sup> L'HEL a proposé aux autorités cantonales la création d'un système type « FARMED » comme celui applicable aux requérants d'asile. Cette proposition a été refusée.

<sup>60</sup> Le montant effectif payé par les patients représentent entre 14 et 17% du montant facturé.

<sup>61</sup> 48% des patients arrivés à la PMU avaient été adressés par ces institutions.

l'étranger. De ce fait, il est difficile de connaître le nombre exact des patients sans autorisation de séjour résidant à Lausanne. Ils représentent en tout cas un pourcentage très bas de l'ensemble des patients. En 2001, le CHUV a traité 515 patients enregistrés comme provenant de l'étranger, ce qui représente 1.6% des patients traités durant l'année.

Comme pour la PMU, les consultations sont facturées et c'est un assistant social qui établit un plan de paiement et suit le patient. Dans les faits, les factures sont souvent abandonnées, surtout celles concernant des patients ayant payé un certain nombre de mensualités. L'usurpation d'identité constitue un problème émergent. Certains patients se présentent sous l'identité de quelqu'un d'autre. Cette situation est préoccupante car elle peut entraîner de graves conséquences en raison de la confusion des histoires cliniques et des données médicales.

Les maladies graves et celles nécessitant un très long traitement sont suivies médicalement pendant une période donnée. Par la suite, les assistants sociaux organisent le rapatriement des malades. C'est le cas, par exemple, pour les patients atteints de cancer. La continuité de la prise en charge est par contre garantie aux personnes atteintes de VIH/sida. Dans ces cas, les assistants sociaux déposent une demande de permis humanitaire qui est en général acceptée par les autorités cantonales. Il s'agit toutefois de situations peu fréquentes qui ne représentent qu'un pour cent environ des suivis effectués pour cette pathologie.

### 7.3.3 Grossesses, accouchements et planning familial

Le suivi des grossesses et les accouchements relèvent principalement du CHUV. De fait, les accouchements et les interruptions de grossesse (IVG) représentent le gros des interventions effectuées pour les sans-papiers. Pour ces interventions, il est en général fait appel à des fonds privés qui couvrent les frais, tandis que le suivi gynécologique et celui de la grossesse sont facturés directement à la patiente. Selon les assistants sociaux de la maternité, 90% des grossesses concernant des femmes sans-papiers sont accidentelles et environ 60% d'entre elles débouchent sur une IVG.

Pour sa part, le planning familial (ProFa) s'occupe essentiellement de suivis de grossesses, de contrôles gynécologiques, de demandes de contraceptions ou d'IVG ainsi que de recherches en paternité. Ses prestations sont payantes au moment de la consultation mais les femmes sans permis de séjour bénéficient de tarifs préférentiels<sup>62</sup>. Parmi les six consultations que ProFa anime dans le canton, celle de Renens est de loin la plus sollicitée par les femmes sans papiers. Ce fait est probablement dû à une concentration majeure de ce type de population dans la région lausannoise et, surtout, au fait qu'une intervenante parlant espagnol y collabore. De fait, la plupart des personnes dont elle s'occupe habitent sur la commune de Lausanne<sup>63</sup>.

En 2001, la consultation médico-sociale ProFa de Renens a reçu 154 nouvelles patientes sans-papiers, soit 28% de ses nouveaux dossiers<sup>64</sup>. La plupart de ces migrantes sont des jeunes femmes âgées de dix-sept à trente ans, vivant seules en Suisse mais ayant très souvent laissé des enfants dans leur pays d'origine. Les clandestines provenant d'Amérique latine représentaient 90% de l'effectif des personnes en situation irrégulière suivies à ProFa.

---

<sup>62</sup> ProFa envisage toutefois d'augmenter le prix des consultations parce que, notamment à l'antenne de Renens, ils commencent à être débordés par les demandes et que bon nombre de patientes sont envoyées depuis le CHUV exclusivement pour une question de différence de coûts.

<sup>63</sup> ProFa Renens est subventionné principalement par la commune de Renens et, dans une moindre mesure, par d'autres communes environnantes sauf Lausanne.

<sup>64</sup> A Lausanne, les nouveaux cas s'élèvent à 82 ce qui représente seulement 7% des nouvelles demandes. Globalement, au niveau cantonal, les nouveaux cas de sans-papiers ont représenté 10% du total.

Les intervenants constatent que les clandestines sont en général en bonne santé mais qu'une aide psychologique serait quelquefois nécessaire. Ils ne trouvent cependant aucun partenaire pour offrir ce type de suivi. Ils constatent aussi le nombre important de demandes d'IVG. Ces demandes sont transmises au CHUV. Enfin, les centres médico-sociaux ProFa relèvent que l'utilisation du préservatif est peu répandu au sein de la population des migrants en situation irrégulière et que les femmes qui les consultent se fient plutôt à leur « rythme » corporel.

#### 7.3.4 Structures sanitaires de proximité

A Lausanne, quelques structures fournissent des soins infirmiers aux personnes en situation précaire et prennent par conséquent en charge la population en situation irrégulière. Elles remplissent un rôle très important parce qu'elles garantissent l'accès aux soins et à l'hygiène corporelle aux personnes marginalisées et parce qu'elles fonctionnent comme relais avec les autres structures sanitaires.

Certaines de ces structures fonctionnent dans le cadre d'institutions sociales s'occupant de problématiques particulières (le Passage ou l'Armée du Salut). Leurs capacités de réponse sont limitées. Une seule institution se consacre spécifiquement et uniquement à ce type de prise en charge sanitaire : le Point d'Eau.

Le Point d'Eau est un espace d'hygiène et de soins qui, dès ses débuts en 1999, a été confronté à l'affluence des sans-papiers<sup>65</sup>. Ses collaborateurs offrent aussi des prestations d'écoute et d'orientation. A l'exception des soins dentaires facturés à raison de quarante francs la consultation, les prestations sont gratuites. La prestation la plus demandée est celle de l'infirmier, suivie de l'utilisation de la buanderie, des douches et des soins dentaires.

Dans les premiers temps d'activité, les intervenants ont vécu comme problématique la forte présence d'étrangers en situation irrégulière. Ils craignaient que cette population éloigne les usagers « locaux » vivant en situation précaire. La présence de nombreux clandestins est maintenant bien assumée et les intervenants se sont beaucoup investis pour développer un réseau de santé. Ils participent aussi à des projets d'enquêtes en santé communautaire concernant surtout des clandestines (prévention des grossesses non désirées, IVG et accouchements).

Environ 15% des patients traités par l'infirmier sont présentés au médecin-conseil de l'institution. De nombreux usagers sont toutefois référés à d'autres institutions. Les intervenants ont organisé un réseau de médecins privés qui offrent des prestations gratuites ou à des tarifs préférentiels. De manière analogue, un réseau de pharmacies accorde des prix de faveur sur les médicaments et quelques cliniques privées offrent des interventions chirurgicales. D'autres patients sont adressés à la PMU et au CHUV.

Les intervenants du Point d'Eau constatent aussi la difficulté à obtenir un suivi psychologique pour les personnes qui en auraient besoin. Les services de l'association Appartenances sont surchargés.

En ce qui concerne le travail d'orientation, les intervenants reçoivent régulièrement des demandes de clandestins qui voudraient rentrer chez eux. Dans quelques occasions, ils ont pu obtenir des fonds privés pour financer le voyage de retour.

La population clandestine qui fréquente le Point d'Eau est notamment d'origine latino-américaine mais, depuis la fermeture du Passage aux non-consommateurs de psychotropes, des ressortissants maghrébins sont aussi présents parmi les usagers. Il y a aussi quelques ressortissantes du Cameroun, du Cap Vert et de l'Europe de l'Est. Ces tout derniers mois, la population fréquentant la structure s'est encore diversifiée et la fréquentation a augmenté. L'horaire d'ouverture a été récemment élargi d'une heure par jour (quatre jours par semaine) et cette nouvelle disponibilité a été tout de suite utilisée.

---

<sup>65</sup> Les sans-papiers ont représenté 68% de la clientèle en 1999 et 79% en 2000.

L'âge moyen des sans-papiers fréquentant le Point d'Eau est d'environ trente ans et 60% sont des femmes.

En conclusion, l'accès aux soins et à la santé reste un des problèmes principaux des migrants en situation irrégulière. Ceci ne veut pas dire que les structures existantes ne remplissent pas leur rôle. Bien au contraire, elles consentent des efforts très importants pour répondre aux besoins de cette population précarisée et doivent jongler avec les dispositions légales et des ressources financières souvent insuffisantes. D'autre part, les principales structures sanitaires coordonnent leurs prestations et effectuent un vrai travail de réseau. Mais sans accès à l'assurance-maladie, les contraintes financières et la peur d'être identifiés ou dénoncés constituent de réelles entraves pour que les migrants en situation irrégulière puissent se soigner correctement.

#### *7.4 Utilisation des structures et services sociaux privés*

De nombreuses associations opérant dans le domaine de l'accueil, de l'orientation et de l'aide sociale sont sollicitées par les migrants sans autorisation de séjour. Traditionnellement liée à l'action auprès des populations migrantes, l'une d'entre elles – la Fraternité du Centre Social Protestant – s'est transformée en un lieu hautement spécialisé dans la problématique de la clandestinité et dans le soutien aux migrants en situation irrégulière. Son travail d'écoute et d'orientation socio-juridique en fait un relais incontournable pour les différents acteurs confrontés au thème des sans-papiers.

Les services sociaux privés et les structures opérant au sein du Dispositif seuil bas (DSB) ont aussi été largement sollicitées par les migrants sans-papiers. Il faut toutefois les différencier soit par leur type d'interventions, soit par le public qui fait appel à eux. De fait, ces structures sont concernées à divers titres et leur public est aussi assez différencié. Nous avons néanmoins constaté que les clandestins posent un certain nombre de demandes identiques touchant notamment à l'obtention d'un travail ou d'un logement et que les institutions sollicitées ne peuvent pas y répondre.

En général, les prestations offertes aux clandestins par les institutions du DSB concernent en premier lieu la distribution de nourriture<sup>66</sup>. Bien que l'accès à la nourriture ne soit pas une des demandes principales des sans-papiers, nous devons constater qu'une partie d'entre eux – les plus précarisés – utilisent les structures qui en font la distribution. Ces structures sont aussi utilisées comme lieux de rencontre et d'accueil diurne. Par contre, le travail d'écoute et d'orientation en faveur de cette population est très peu développé au sein du DSB.

De leur côté, les services sociaux privés effectuent un travail d'aide sociale plus traditionnel mais pratiquement sans prestations financières.

L'ensemble de ces institutions sociales fonctionnent en réseau. Elles répondent aux demandes qui concernent spécifiquement leur action. Elles orientent les usagers vers d'autres structures si des demandes particulières leur sont adressées.

##### *7.4.1 Le Dispositif seuil bas (DSB)*

Le Dispositif seuil bas (DSB) rassemble une vingtaine d'associations fournissant des prestations sociales ou socio-sanitaires aux personnes concernées par la consommation de drogues ainsi qu'à celles vivant en situation de grande exclusion. Plusieurs de ces structures ont été très sollicitées par des migrants en situation irrégulière et ce dès l'été 2000. Les personnes qui s'adressent à ces institutions représentent en général les éléments les plus précarisés et/ou les plus marginaux parmi les clandestins : ceux qui n'ont pas de travail stable ou qui ne possèdent pas de logement ou encore ceux qui, ayant des

---

<sup>66</sup> Sauf en ce qui concerne le Point d'Eau que nous avons traité au chapitre précédent.

revenus trop faibles, cherchent de la nourriture ou demandent des habits. Le nombre de sans-papiers faisant régulièrement appel à ce type de structures est limité. Nous estimons qu'ils représentent moins du 5% de l'ensemble de la population en situation irrégulière (environ 200 personnes).

En plus de la distribution de nourriture, les institutions du DSB concernées par les clandestins effectuent un travail d'écoute et d'orientation. Certaines offrent aussi des soins infirmiers élémentaires. Elles interviennent en outre comme relais vers d'autres institutions, notamment hospitalières.

Les institutions les plus concernées sont celles qui disposent d'un espace d'accueil diurne. Ceux-ci sont utilisés par quelques clandestins comme lieux de rencontre ou de séjour, à l'instar d'une « cafétéria sociale ». Dans certaines institutions, les clandestins ont pu représenter jusqu'à 50% du public. Il en est parfois résulté de vives tensions. Des manifestations de violence ont été observées. Elles ont aussi bien impliqué des usagers que le personnel des lieux d'accueil.

La situation, qui devenait difficilement gérable, a obligé les deux principales institutions concernées à prendre des mesures pour limiter l'accès à ces personnes. Une d'entre elles a opté pour recentrer son activité sur un public d'usagers de drogues en excluant les clandestins non toxicomanes de leur accueil. L'autre, notant aussi une certaine inertie de la part des usagers clandestins, a décidé de fermer l'accueil pendant quelques heures le matin et l'après-midi pour rythmer leur journée et les contraindre à « aller voir ailleurs ».

Le profil des clandestins fréquentant les différents espaces d'accueil ne varie guère. Il s'agit principalement d'une population masculine, d'origine maghrébine, sans famille, sans travail stable et souvent sans logement fixe. L'âge moyen des personnes concernées se situe autour de trente ans. Cette population se diversifie quelque peu pendant les week-ends durant lesquels des travailleurs clandestins – principalement originaires d'Amérique du Sud – fréquentant les lieux d'accueil, parfois accompagnés de leurs enfants. Ces personnes se rendent avant tout dans les espaces d'accueil pour bénéficier de la nourriture qui y est offerte.

#### 7.4.2 *Services sociaux privés*

Les services sociaux des œuvres d'entraide confessionnelles interviennent dans l'aide aux migrants irréguliers en situation très précaire. Ils offrent un soutien plus personnalisé et sont souvent sollicités pour de petites aides financières ou pour des recherches de fonds.

Les personnes qui font appel à eux se trouvent dans une situation très fragilisée. Elles ont des origines très diverses avec toutefois une prédominance de Latino-Américains qui, pour la plupart, résident à Lausanne depuis quelques années. Cette population ne fréquente pas nécessairement les structures du DSB. Il s'agit de personnes se trouvant dans une impasse due à des problèmes familiaux, sanitaires ou professionnels (perte d'emploi). Les services sociaux privés remarquent une demande accrue de la part de migrants irréguliers qui, constatant l'échec de leur projet migratoire, désirent rentrer au pays.

L'aide au retour des migrants en situation irrégulière pose quelques problèmes parce que les services sociaux cantonaux (SPAS notamment) n'entrent pas en matière sur ce type de demande. Les services sociaux des œuvres d'entraide sont donc obligés d'effectuer des recherches de fonds compliquées pour aider ces migrants à regagner leur patrie.

Une des vraies découvertes de la présente enquête a été l'existence, à Lausanne, d'une structure bénévole animée par des travailleurs sociaux d'origine chilienne établis en Suisse. Ces derniers ont décidé d'intervenir après avoir constaté le retour en Suisse de Chiliens rentrés au pays lors de la restauration de la démocratie après avoir possédé le statut de réfugié politique dans notre pays. En utilisant leurs propres ressources, ils ont loué un petit bureau en plein centre ville. Ils y tenaient une

permanence d'aide et de conseil aux sans-papiers. Dénommée « La oficinita »<sup>67</sup>, cette structure a fonctionné de 2000 à l'été 2002. Le public était latino-américain. Contrairement aux attentes des intervenants, il s'agissait toutefois plutôt d'Équatoriens que de Chiliens<sup>68</sup>. En deux ans, les collaborateurs de « la oficinita » ont pu aider plus de 500 familles en situation irrégulière. Le pic de leur activité se situe entre juin et septembre 2001 où ils ont reçu une dizaine de personnes à chaque permanence.

Suite à une diminution du nombre de clients et faute de moyens pour continuer à payer le local, cette structure n'existe plus. Un des assistants sociaux qui y travaillaient poursuit néanmoins sa tâche. On peut l'atteindre par téléphone et il rencontre les personnes dans le besoin dans des établissements publics.

### 7.5 Ecole et formation

Les enfants de migrants sans permis de séjour sont, depuis une dizaine d'années<sup>69</sup>, accueillis dans les écoles communales pendant la période de scolarité obligatoire. Par contre, aucune garantie de formation n'est donnée aux jeunes en âge de scolarité post-obligatoire.

En ce qui concerne l'école obligatoire, il faut constater que, malgré la possibilité qui leur est offerte d'accéder à l'école, les enfants sans-papiers n'ont pas les mêmes droits que leurs camarades, notamment en matière de prestations parascolaires et d'assurance-maladie<sup>70</sup>.

A Lausanne, le nombre d'enfants sans statut a considérablement augmenté durant les trois dernières années. Depuis l'année scolaire 1997-1998, leur nombre a plus que triplé<sup>71</sup>. En 2002, ils représentaient 40% des élèves allophones fréquentant les classes d'accueil. On compte actuellement presque 300 élèves sans statut reconnu, provenant d'une vingtaine de pays dans les classes primaires et secondaires lausannoises.

Cette croissance n'est toutefois pas à imputer à l'augmentation absolue des sans-papiers à Lausanne. Comme nous l'avons écrit, elle est plutôt liée à l'augmentation de la migration de familles. En outre, nous avons pu constater qu'à la différence d'autres groupes nationaux, les Latino-Américains – et notamment les Équatoriens – inscrivent leurs enfants à l'école dès leur arrivée à Lausanne<sup>72</sup>.

Les élèves non enregistrés au Contrôle des habitants ne représentent pas, en soi, un problème majeur dans les écoles. Ils ont incorporé très vite leur rôle de « clandestins ». En général, ils ne se font pas particulièrement remarquer et gardent un profil bas. Toutefois de nombreux problèmes pratiques et

---

<sup>67</sup> Le « petit bureau » en espagnol.

<sup>68</sup> Probablement dû au fait que les ressortissants chiliens qui revenaient en Suisse avaient déjà une bonne connaissance des différentes structures et possibilités offertes ainsi que de leurs propres réseaux. En outre, leur nombre était évidemment assez restreint.

<sup>69</sup> Bien que la reconnaissance du droit à la formation des enfants sans statut soit acquis depuis la fin des années quatre-vingt, il s'agissait dans un premier temps d'enfants de saisonniers; c'est-à-dire des enfants de personnes qui avaient un statut et un permis de séjour en Suisse. L'acceptation officielle d'enfants de sans-papiers se fera, à Lausanne, à partir de décembre 1992 seulement.

<sup>70</sup> Ce qui est par contre le cas dans le canton de Genève.

<sup>71</sup> Le nombre d'enfants sans statut fréquentant les écoles primaires et secondaires lausannoises est le suivant :

- Année 1997-1998 : 80
- Année 1998-1999 : 108
- Année 1999-2000 : 112
- Année 2000-2001 : 147
- Année 2001-2002 : 229
- Année 2002-2003 : 292

<sup>72</sup> Selon les doyens d'accueil lausannois, la présence d'enfants sans statut qui rejoignent des membres de leur famille installés à Lausanne en laissant leurs parents au pays dans le but exclusif de poursuivre leur scolarité en Suisse est démontrée.

éthiques se posent aux enseignants. La participation de ces écoliers aux courses d'école et aux camps est toujours problématique. En outre, l'absence de couverture pour la maladie et les accidents fait constamment craindre d'éventuels problèmes mal soignés avec ce qui peut en découler en termes de risque de contagion à l'échelon des classes. D'autre part, les conditions de vie de ces élèves confrontent les enseignants à des questions éthiques relatives à leurs conditions de logement – presque toujours très précaires (promiscuité, déménagements continuels) –, à leur alimentation ou au fait que certains doivent travailler le soir ou s'absenter de l'école pour aider leurs parents dans leurs activités professionnelles ou pour garder des frères et sœurs cadets. Finalement, c'est l'impossibilité de formuler un projet à long terme (formation post-scolaire ou professionnelle) qui interpelle les fondements même de l'institution scolaire.

Bien que les enfants clandestins soient ouvertement acceptés dans les écoles primaires et secondaires, certains d'entre eux – dont le nombre est impossible à estimer – ne fréquentent pas l'école. L'explication de cette situation peut renvoyer à une mauvaise information des parents, aux craintes de ces derniers (d'être repérés) ou encore à la nécessité de devoir faire travailler les enfants ou de leur imposer la garde de leurs frères et sœurs en bas âge.

La situation des jeunes sans-papiers ayant dépassé l'âge de la formation obligatoire est encore beaucoup plus délicate. Les possibilités de poursuivre des études ou d'accéder à une formation professionnelle sont en effet minces, voire inexistantes. Quelques élèves en situation irrégulière ont pu être admis dans certaines « classes de perfectionnement » ou dans des gymnases. Il s'agit en général d'adolescents ayant déjà suivi une partie de leur scolarité obligatoire en Suisse pour lesquels des décisions d'accès favorables sont prises au cas par cas par les directions des institutions concernées. Par contre, ces jeunes ne sont pas acceptés dans les écoles professionnelles cantonales.

L'accès à la formation professionnelle duale (i.e. à l'apprentissage en entreprise) représente un autre problème. En Suisse, ce type de formation est assimilé à une prise d'emploi et relève de la Loi sur le travail. Il n'existe aucune possibilité de passer un contrat d'apprentissage pour les jeunes dépourvus d'autorisation de séjour. Il semble que certains employeurs ont engagé des jeunes sans-papiers en falsifiant les données relatives au permis de travail. Si cet artifice permet aux apprentis en cause de suivre une formation professionnelle, il ne leur permettra toutefois pas d'obtenir un certificat de capacités à la fin de leur formation.

En ce qui concerne la formation d'adultes, très peu de possibilités sont ouvertes aux migrants sans permis de séjour. Elles se circonscrivent aux cours de français.

Nombreux sont les sans-papiers qui désirent suivre des cours de français. Malgré une offre non négligeable, beaucoup doivent renoncer à cet apprentissage de la langue. Or la maîtrise de la langue du pays de séjour est fondamentale pour accéder à de meilleures conditions de vie et de travail, ainsi que pour s'intégrer à la société d'accueil. A Lausanne, quelques associations – notamment dans le cadre de la CIFEA (Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes) – proposent des cours de français gratuits que les sans-papiers pourraient utilement fréquenter. Le nombre très important de demandes oblige ces associations à établir des critères d'admission. Certaines associations demandent que le migrant ait un travail ou des enfants à l'école et qu'il réside à Lausanne depuis plus d'une année. La Municipalité a par ailleurs exigé que les cours soient réservés aux seuls habitants de Lausanne. La nécessité de pouvoir démontrer que cette exigence est remplie exclut de fait les personnes en situations irrégulières.

En conclusion, sauf en ce qui concerne les enfants en âge de scolarité obligatoire, l'accès à la formation est très problématique pour les migrants sans autorisation de séjour. Or il est indéniable que la possibilité de suivre une formation a des effets très positifs pour la société dans son ensemble (prévention de la délinquance, de l'isolement et des problèmes psychiques). Elle est même capitale dans l'optique d'un retour au pays d'origine.

### 7.6 Réseaux sociaux

Parmi les stratégies de survie déployées par les sans-papiers, la plus courante est l'utilisation intensive de leur capital social : famille, communauté, population locale solidaire. La famille est la première ressource mobilisable pour atteindre les différents objectifs. La famille a déjà été mentionnée en ce qui concerne l'accès au logement ou au travail lors de l'arrivée du migrant clandestin. Plus généralement, elle est sollicitée à tout moment et pour faire face à toute sorte de difficultés. C'est la famille qui introduit les nouveaux arrivés et les initie aux us et coutumes du pays d'accueil. C'est elle qui fournit les renseignements pratiques sur les possibilités offertes et les dangers encourus. C'est elle qui met le migrant en contact avec le réseau communautaire. Selon les besoins, elle prête de l'argent ou accompagne le nouveau venu dans ses démarches. Enfin, une bonne partie de la vie sociale des sans-papiers – et parfois la totalité de celle-ci – se déroule dans le cercle familial.

L'importance des réseaux communautaires est connue. Ils jouent un rôle encore plus important pour les migrants en situation irrégulière. Les difficultés et l'incertitude généralisée quant à leur destin fait naître des liens de solidarité particulièrement forts au sein de la communauté. D'une certaine façon, la communauté nationale intervient à l'instar d'une famille élargie. Elle est en charge de préserver la survie de ses membres. Le groupe met en commun ses ressources pour faire progresser un idéal commun : une installation réussie dans le pays d'immigration et une amélioration croissante du niveau de vie et de la position sociale de la communauté dans la société d'accueil.

Dans la situation lausannoise, l'exemple de la communauté équatorienne est très représentatif de ce phénomène<sup>73</sup>. Cette communauté s'est donné une organisation solide qui lui permet de négocier certaines prérogatives pour le groupe. Elle a créé un marché du travail solidaire parmi ses membres. Ainsi les nouveaux arrivés n'exerçant aucune activité salariée peuvent-ils effectuer de petites tâches rémunérées pour les autres membres de la communauté ayant déjà un emploi (garde des enfants en bas âge pendant les heures de travail des parents notamment). Toujours en rapport avec la garde des enfants – problème important pour les migrantes et surtout pour celles qui travaillent à l'heure et sur appel –, des réseaux de mamans s'organisent sous la forme d'échanges solidaires. La communauté met par ailleurs sur pied des cours de formation pour ses membres, etc.

L'importance de ces réseaux sociaux est fondamentale pour l'installation du migrant et la réussite de son projet migratoire. Les sans-papiers qui arrivent sans posséder de réseau familial ou communautaire auront très peu de chances de s'implanter. Nous avons par exemple rencontré, pendant notre enquête, un migrant irrégulier arrivé seul qui, pour des motifs personnels, n'avait pas voulu se mettre en contact avec sa communauté nationale. Après six mois de vie à Lausanne, il n'avait réussi à trouver ni logement ni travail. Sa situation était désespérée et il arrivait à peine à survivre grâce à l'aide en nature de quelques services sociaux privés.

Finalement, le rôle du groupe communautaire est aussi très important pour l'élargissement ultérieur du réseau social de l'immigré. En effet, le migrant pourra plus facilement accéder au tissu associatif, aux réseaux solidaires et à une quantité importante de personnes placées à différents niveaux de la société d'accueil à travers le réseau communautaire. Il sera ainsi en mesure de recevoir aide et conseil pour faire face aux nombreux problèmes qui se présenteront. Plus encore que durant la phase d'installation, ce « troisième cercle » de solidarité est vital pour la réussite ultérieure du projet migratoire.

---

<sup>73</sup> La communauté équatorienne n'est évidemment pas la seule à fonctionner de façon très solidaire. Pour différents motifs, elle est toutefois exemplaire. Nous pouvons mentionner deux éléments décisifs : d'une part, la quantité de ses membres qui lui assure un bon nombre de leaders et représentants à différents niveaux; d'autre part, le fait que plus de 90% de ses membres partagent la même situation de migrants sans autorisation de séjour.

Au total et en utilisant la formule de Bourdieu, on peut écrire que, pour le migrant en situation irrégulière, les possibilités de séjour et de survie dépendent dans une large mesure de l'existence d'un certain « capital social » et du développement de celui-ci.

## **8 Conclusions**

La Municipalité de Lausanne a pris connaissance du rapport et mesuré la diversité et l'étendue des problèmes liés à la présence de migrants en situation irrégulière sur le territoire communal. Elle a décidé de prendre diverses mesures visant à sensibiliser le public, les milieux politiques et le monde économique (partenaires sociaux) à l'ampleur et à la nature des problèmes rencontrés par les migrants en situation irrégulière. Elle cherchera à faire partager et soutenir sa vision par tous les échelons politiques concernés et décrira ses projets dans un préavis qu'elle adressera à bref délai au Conseil communal. Elle y fera notamment état de son intention de poursuivre ses efforts dans le domaine de réduction des risques.

## 9 Bibliographie

- Adam Ilke et al., 2002, *Histoires sans-papiers*, Bruxelles, Editions Vista.
- Alaux Jean-Pierre et al., 2001, *Egalité sans frontières : les immigrés ne sont pas une marchandise*, Les notes de la Fondation Copernic, Paris, éd. Syllepse.
- Ambrosini Maurizio, 1999, "Travailler dans l'ombre. Les immigrés dans l'économie informelle", *Revue européenne des migrations internationales*, 15 (2) : 95-121.
- Apap Johanna, Philippe Bruycker et Catherine Schmitter, 2000, "Régularisation des étrangers illégaux dans l'Union européenne", *European Journal of Migration and Law*, 2 : 263-308.
- Balibar Etienne, 1999, "Le droit de cité ou l'apartheid?", in : Balibar Etienne et al., *Sans-papiers : l'archaïsme fatal*, Paris, La Découverte, pp. 89-116.
- Balibar Etienne et al., 1999, *Sans-papiers : l'archaïsme fatal*, Paris, La Découverte.
- Bédary-Hauser Pierrette et Claudio Bolzman (éds), 1997, *On est né quelque part mais on peut vivre ailleurs. Familles, migrations, cultures et travail social*, Genève, Éditions IES.
- Bolzman Claudio, 1998, "Migrations irrégulières ou irrégularisées?", *Carrefour*, Lettre de SOS Racisme, 18 (mars).
- Bolzman Claudio et Jean-Pierre Tabin (éds), 1999, *Populations immigrées : quelle insertion? quel travail social?*, Genève et Lausanne, IES/EESP.
- Bonadei Patricia, 1992, *L'emploi des travailleurs au noir étrangers en Suisse*, Mémoire de licence en sciences économiques et sociales, polycopié, Université de Genève.
- Bustamante Jorge A., 1993, "Migration irrégulière : Cadre d'analyse théorique et méthodologique", in : OCDE, *Migrations et coopération internationale : Les enjeux pour les pays de l'OCDE*, Conférence organisée par l'OCDE, le Canada et l'Espagne, Madrid, 29-31 mars 1993.
- Carbajal Myrian, 2002, "Migration clandestine : les femmes latino-américaines en Suisse", travail de doctorat en cours, Université de Fribourg, Département travail social et politiques sociales (polycopié).
- Caritas, 2002, *Personnes dépourvues d'autorisation de séjour*, Prise de position du Réseau-Caritas.
- Carreras Laetitia, 2002, *Histoires de vie, histoires de papiers. Du droit à l'éducation au droit à la formation pour les jeunes sans-papiers*, Lausanne et Genève, Ed. d'en bas et CCSI.
- Centlivres Pierre et Isabelle Girod (éds), 2000, *Les défis migratoires*, Zurich, Ed. Seismo.
- Centre de contact Suisses-immigrés, 2001, *Personnes sans statut légal : Réalités et pratiques de solidarité*, Genève, CCSI.
- Chaudet Isabelle, Caroline Regamey, Beatriz Rosende Haver et Jean-Pierre Tabin, 2000, *Migrations et travail social. Une étude des problèmes sociaux des personnes de nationalité étrangère en Suisse*, Lausanne, Réalités sociales.
- Chimienti Milena, Sandro Cattacin, 2001, "Migration et santé" : priorités d'une stratégie d'intervention, Neuchâtel, Forum suisse pour l'étude des migrations, Rapport de recherche 18/2001.
- Cissé Madjiguène, 1999, *Parole de sans-papiers*, Paris, La Dispute.
- Clarke James, 2000, "The problems of evaluating numbers of illegal migrants in the European Union", in : Philippe De Bruycker (éd.), *Les régularisations des étrangers illégaux dans l'Union européenne*, Bruxelles, Bruylant, pp. 13-22.
- Dardy Claudine, 1998, *Identités de papiers*, Paris, L'Harmattan.

- De Bruycker Philippe (éd.), 2000, Les régularisations des étrangers illégaux dans l'Union européenne, Bruxelles, Bruylant.
- Diop Ababacar, 1997, Dans la peau d'un sans-papiers, Paris, Seuil.
- Efionayi-Mäder Denise et Sandro Cattacin, 2001, Illegal in der Schweiz. Eine Übersicht zum Wissenstand, Forum suisse pour l'étude des migrations, Discussion paper 9/2001, Neuchâtel, 3.9.2001.
- Engbersen Godfried, 1999, "Sans-papiers. Les stratégies de séjour des immigrés clandestins", Actes de la recherche en sciences sociales, 129 : 26-38.
- Fassin Didier, 1996, "'Clandestins' ou 'exclus'? Quand les mots font les politiques", Politix, 34 : 77-86.
- Fassin Didier, Alain Morice et Catherine Quiminal (éds), 1997, Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers, Paris, La Découverte.
- FOBB, 1990, Travail clandestin de travailleurs étrangers en Suisse, résultats de l'enquête FOBB, Conférence de presse du 22.2.1990.
- Garson Jean-Pierre, 2000, Where do illegal migrants work?, OCDE.
- Gehri Mario et al., 1999, "Les populations migrantes à l'Hôpital de l'Enfance de Lausanne (HEL) : état des lieux, prise en charge et apport des traducteurs-médiateurs culturels", Sozial- und Präventivmedizin, Basel, 44 : 264-271.
- GISTI, 2000, "L'accès aux soins des étrangers : débats et évolutions du droit", Hommes & Migrations, 1225 : 101-110.
- Goussault Bénédicte, 1999, Paroles de sans-papiers, Paris, Les Éditions de l'Atelier, Les Éditions Ouvrières.
- Green Nancy, 2002, Repenser les migrations, Paris, PUF.
- Heiniger Marcel et Werner Haug, 1998, "Statistics on foreign population in Switzerland", in : Delaunay Daniel et Georges Tapinos, La mesure de la migration clandestine en Europe, Volume 2 : Rapport des experts, Eurostat Working Papers (3/1998/E/n°7).
- Kagné Bonaventure, 2001, "Sans-papiers en Belgique. Eléments d'analyse d'une catégorie sociale à facettes multiples" in : Antoine Pickels (éd.), A la lumière des sans-papiers, Bruxelles, Revue de l'Université de Bruxelles, p. 41-59.
- Kunz Jean, 2001, "Les sans-papiers, des victimes de la politique migratoire suisse", Tsantsa, 6 : 127-129.
- Le Breton Maritza et Ursula Fiechter, 2001, "Thesen zur Illegalisierung von MigrantInnen in der Schweiz" et "Traduction synthétique des thèses à propos de l'illégalisation de migrants en Suisse", Tsantsa, 6 : 103-109.
- Leman Johan (éd.), 1995, Sans documents. Les immigrés de l'ombre : Latino-Américains, Polonais et Nigériens clandestins, Bruxelles, De Boeck.
- Marie Claude Valentin, 1996, "Au premier plan dans l'élasticité de l'emploi", Plein Droit, N° 31, avril.
- Martiniello Marco et Andrea Rea, 2002, "Les sans-papiers en Belgique", Hommes & migrations, Paris, 1238 : 89-99.
- Morice Alain, 1996, "Précarisation de l'économie et clandestinité : une politique délibérée", Plein Droit, N° 31, avril.
- Morice Alain, 2002, "Asile et immigration : L'utilitarisme migratoire en question", A l'encontre, Lausanne, 5 : 12-22.

- Moulier Boutang Y., J.P. Garson et R. Silberman, 1986, *Économie politique des migrations clandestines de main-d'œuvre. Comparaisons internationales et exemple français*, Paris, Publisud.
- Müller Viviane, 2001, "Lecture de la Loi fédérale sur les étrangers", *Tsantsa*, 6 : 133-140.
- Musso-Dimitrijevic, 2000, "L'accès aux soins des étrangers en situation précaire", *Hommes & Migrations*, 1225 : 88-93.
- OSAR, 2001, *Les "sans-papiers" et le domaine de l'asile. Prise de position de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)*, Berne, OSAR.
- Palidda Salvatore, 1999, "La criminalisation des migrants", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129 : 39-49.
- Pickels Antoine (éd.), 2001, *A la lumière des sans-papiers*, Bruxelles, Revue de l'Université de Bruxelles/Éditions Complexe.
- Piguet Etienne et Stefano Losa, 2002, *Travailleurs de l'ombre? Demande de main d'œuvre du domaine de l'asile et ampleur de l'emploi d'étrangers non déclarés en Suisse*, Zurich, Editions Seismo.
- Portes Alejandro, 1999, "La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129 : 15-25.
- Puelma Maria José, 2002, *Les clandestins. Qui sont-ils? D'où viennent-ils?*, Hôpital de l'enfance de Lausanne (polycopié).
- Raffestin Claude, 1992, "La Suisse et l'immigration : pour un accueil actif", *Revue suisse de sociologie*, 18(3) : 695-706.
- Samitca Sanda et al., 2001, *Evaluation de deux structures à bas seuil de la ville de Lausanne : Le Passage et le Point d'eau*, Lausanne, Institut universitaire de médecine sociale et préventive (Raisons de santé, 62).
- Sancho Brigitte, 1992, *Les enfants de l'ombre. Situation et scolarisation des enfants sans statut légal dans le canton de Vaud*, Lausanne, Éditions La Passerelle.
- Sayad Abdelmalek, 1999, *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil.
- Schwab Myriam, 2000, *L'intégration non-intégrée. Analyse de l'installation durable des migrants sans documents*, Mémoire de Licence, Faculté des Lettres, Université de Fribourg.
- SEK-FEPS, 2001, *Sans-papiers – "illégaux" comment donner suite?*, Rapport à l'intention du Conseil de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse,
- Siméant Johanna, 1998, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Stalker Peter, 1995, *Les travailleurs immigrés : étude des migrations internationales de main-d'œuvre*, Genève, BIT.
- Stalker Peter, 2000, *Workers without frontiers. The impact of globalization on international migration*, Genève, ILO.
- Stienen Angela, 2001, "L'intégration sociale de migrants non reconnue par le droit suisse des étrangers : discours de la science et de la pratique", *Tsantsa*, 6 : 99-101.
- Szwed Erika, 2000, *Sans-papiers in der Schweiz – ein soziales Problem? Rekonstruktion eines moralischen Diskurses aus konstruktionistischer Perspektive*, Fribourg, [s.n.].
- Tabin Jean-Pierre, 1999, "Les problèmes sociaux des personnes de nationalité étrangère : un tribut aux conditions de la migration en Suisse", in : C. Bolzman et J.-P. Tabin, *Populations*

- immigrées : quelle insertion? Quel travail social?, Genève et Lausanne, IES et EESP, pp. 131-145.
- Taher-Sellés M.-Isabel, 1991, Scolarisation des enfants clandestins. Etude comparative de la situation dans les cantons de Neuchâtel, Vaud, Valais, Travail présenté à l'IDHEAP dans le cadre du cours "Administration publique comparée", Lausanne, IDHEAP.
- Tapinos Georges et Daniel Delaunay, 1998, La mesure de la migration clandestine en Europe, Volume 1 : Rapport de synthèse, Eurostat Working Papers (3/1998/E/n°7).
- Terray Emmanuel, 1999, "Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place", in : BALIBAR Etienne et al., Sans-papiers : l'archaïsme fatal, Paris, La Découverte, pp. 9-34.
- Terray Emmanuel, 2001, "Economie du travail des étrangers sans titre : première approche", in : Antoine PICKELS (éd.), A la lumière des sans-papiers, Bruxelles, Revue de l'Université de Bruxelles/Éditions Complexe, p. 99-107.
- Vivre en situation non-autorisée. En quoi les 'sans-papiers' nous concernent-ils?(Document final de la journée de rencontre du 29.5.1999 à Berne), Institut d'éthique sociale de la FEPS.
- Wacquart Loïc, 1999, "Des 'ennemis commodes'. Etrangers et immigrés dans les prisons d'Europe", Actes de la recherche en sciences sociales, 129 : 63-67.
- Wanner Philippe, 2002, Compter les clandestins. Méthodes d'estimation de la population sans autorisation de séjour à partir des données sur la population, Forum suisse pour l'étude des migrations, Discussion paper 13/2002, Neuchâtel, 26.4.02.
- Waridel Lourdes et Diana Perez Madeiro, 1997, Comment vivent les "sans papiers" Péruviens à Genève?, Travail présenté à l'IES pour l'obtention du diplôme en travail social, Genève, IES.
- Weygold Serge, Alain Berset, Olivier Crevoisier et François Hainard, 2001, "La politique d'admission de la main d'œuvre étrangère : désirabilité, acceptabilité, intégrabilité", Revue suisse de sociologie, 27 (1) : 117-129.
- Wicht Emmy, 1998, La situation du travailleur clandestin en Suisse (travail pour le diplôme d'éducateur spécialisé), Lausanne, EESP.
- Wihtol de Wenden Catherine, 2001, "Un essai de typologie des nouvelles mobilités", Hommes & Migrations, 1233 : 5-12.
- Wisard Nicolas, 1999, "Les droits des 'sans-papiers'", in : Vivre en situation non-autorisée. En quoi les 'sans-papiers' nous concernent-ils?(Document final de la journée de rencontre du 29.5.1999 à Berne), Institut d'éthique sociale de la FEPS, pp. 6-39.
- Wisard Nicolas, 2001, "Les droits des 'sans-papiers'", Tsantsa, 6 : 148-153.

## 10 Annexes

### 10.1 Liste des organismes consultés

#### **Services de l'administration communale lausannoise**

- Centre social régional (CSR)
- Contrôle des habitants
- Inspection communale du travail
- Main d'œuvre étrangère
- Police judiciaire municipale (PJM)
- Service des écoles primaires et secondaires

#### **Services de l'administration cantonale vaudoise**

- Classes de perfectionnement
- Délégué à l'intégration
- Gendarmerie vaudoise
- Service de la population (SPOP)
- Service de prévoyance et d'aides sociales (SPAS)
- Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS)
- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

#### **Autres communes et instances fédérales**

- Administration communale de Renens (Service de la sécurité sociale, Sécurité publique, Ecoles primaires et secondaires, Centre social régional)
- Forum suisse pour l'étude des migrations (FSM)
- Office fédéral des étrangers (OFE)
- Service social de la Ville de Genève

#### **Institutions et associations médicales**

- Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)
- CHUV: Maladies infectieuses
- CHUV: Maternité
- CHUV: Service social
- Fondation PROFA (Lausanne)
- Fondation PROFA (Renens)
- Hôpital de l'enfance de Lausanne (HEL)
- Le Point d'eau
- Médecins sans frontières (Genève)
- Projet « PEPS ANCO »
- Policlinique médicale universitaire (PMU)
- Unité multidisciplinaire de santé des adolescents (UMSA)

#### **Institutions et associations sociales**

- Accueil à bas seuil (ABS) – Le Passage
- Appartenances – Centre femmes
- Appartenances – Espace hommes
- Armée du Salut / La Marmotte

- Association Fleur de Pavé
- Association Pôle Sud
- Association Sport'ouverte
- Association Tandem
- Caritas Vaud – Antenne sociale
- Centrale alimentaire de la région lausannoise (CARL)
- Centre Bethraïm
- Centre social protestant (CSP) – La Fraternité
- Fondation Mère Sofia – L'Atelier
- Fondation Mère Sofia – La Soupe populaire
- Fondation Mère Sofia – Le Parachute
- Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS)
- La Oficinita
- Rel'ier
- Sleep-in

### **Institutions de formation**

- Association Français en Jeu
- Association Lire et écrire

### **Institutions religieuses**

- Iglesia Evangélica Latinoamericana
- Misión católica en lengua española
- Missionnaires de la charité
- Missions catholiques en Suisse Romande
- Pastorale de la rue
- Pastorale de St-Laurent

### **Syndicats**

- Syndicat de l'industrie et du bâtiment (SIB)
- Union syndicale vaudoise (USV)

### **Associations d'immigrés et d'aide, soutien ou défense des immigrés**

- Asociación cultural Perú
- Association des Équatoriens et amis de l'Équateur à Lausanne
- Association des réfugiés, des requérants d'asile, admis provisoires et apatrides du canton de Vaud (ARRAAPA)
- Centre de contact Suisse-immigrés (Genève)
- Collectif vaudois des sans-papiers (CVSP)
- Commission protestante romande Suisses-Immigrés (CPRSI)
- Mouvement "En 4 ans on prend racine"
- Service d'aide juridique aux exilés (SAJE)

10.2 Le statut des étrangers

